

Le Journal de Port-Mort

JUILLET 2005

N° 33

www.port-mort.com

DU 14 AU 17 JUILLET,
PORT-MORT
DEVIENT
LE RENDEZ-VOUS
INTERNATIONAL
DE
L'ÉQUITATION



Illustration : Fanny RUELLE • 02 32 21 58 91 • 27 VERNON

Jump 2005
Eure

Pour tout savoir sur le nouveau pari de Hervé GODIGNON,
LIRE NOTRE DOSSIER SPÉCIAL PAGES 2 À 6

Sommaire

- | | | | |
|---|-----|---|----------|
| □ Éditorial | 3 | ■ Loisirs | 10 |
| ■ DOSSIER SPÉCIAL jump'EURE | | □ Chemins de Grande Randonnée | |
| □ Port-Mort, rendez-vous international de l'équitation, | 2-3 | ■ Histoire | |
| □ Vingt nations présentes | 3 | □ Mais quels sont donc ces blasons ? - Suite | 11-12-13 |
| □ Programme détaillé | 4-5 | □ Un blason pour Port-Mort : Et pourquoi pas ? | 14 |
| □ Jump'EURE pratique | 6 | □ Votre quartier d'antan (3) : Le Mesnil | 14-15 |
| □ Portrait d'un sponsor | 6 | ■ Infos utiles | 16 |
| ■ Vie communale | | ■ Annonces | 17 |
| □ A.A.C.S.P.M | 7 | ■ Municipalité | |
| □ Comité des fêtes | 8 | □ Conseil municipal du 4 avril : Bilan 2004 / Budget 2005 | 18-19-20 |
| □ ALPM : Randonnée VTT | 8 | □ Référendum constitution européenne : Résultats | 20 |
| □ Le Café de Mairie ouvre sa terrasse | 8 | □ Conseil municipal du 1er juin | 21-22 |
| ■ Environnement | | ■ Jeux & Solutions | 22-23 |
| □ Et ce pont sur la Seine ? | 9 | ■ Adresses utiles "À votre service" | 24 |



DU 14 AU 17 JUILLET, DEVIENT INTERNATIONAL

Après le succès de *jump'Eure 2004*, Hervé GODIGNON aurait pu décider d'en rester à ce niveau, et se contenter de nous offrir cette année encore un concours de jumping national de bonne tenue, comme il s'en déroule une cinquantaine d'exemplaires un peu partout en France chaque année. Rappelons que l'édition 2004 de la manifestation avait été classée troisième meilleur concours de l'année au niveau national.

Mais il a décidé de faire beaucoup plus pour cette deuxième édition de « sa » et de « notre », - pour nous, pormortais - fête du cheval : il entend tout simplement faire de notre commune un des hauts lieux du saut d'obstacle international, un des cinq ou six grands rendez-vous annuels de l'équitation en France, à l'image de manifestations comme celles de Paris-Bercy, de Nantes ou encore de Cannes, entre autres exemples. C'est-à-dire une grande compétition internationale au cours desquelles le gratin planétaire de l'équitation vient livrer bataille dans le cadre de sa préparation au championnat mondial de la discipline.

On s'en doute, une telle ambition constitue pour nous spectateurs, amoureux du cheval ou simples curieux, de profiter d'un spectacle d'une qualité exceptionnelle. D'autant plus qu'Hervé GODIGNON veut que son concours se différencie des autres manifestations de même niveau. « *Par rapport à ce qu'offrent ces grands rendez-vous, j'ai travaillé comme l'an dernier pour que l'on bénéficie à Port-Mort de deux spécificités supplémentaires, de deux agréments que l'on ne trouve pas ailleurs, au moins en France* » souligne en effet le célèbre cavalier : « *d'une part, pour les participants à la compétition, je suscite le plus grand brassage possible des niveaux d'équitation pratiquée, avec l'organisation dans la même manifestation d'épreuves destinées aux simples amateurs, tandis que d'autres vont voir s'affronter certaines des plus grandes pointures de la planète. D'autre part, pour les spectateurs, je tiens à ce que, malgré son coût et sa qualité, le spectacle reste offert au sens littéral du terme, c'est-à-dire qu'il reste gratuit* ».

Comme l'année dernière, donc, tout le monde pourra venir profiter de cette exceptionnelle manifestation durant quatre jours sans rien avoir à déboursier. Ou presque. Car, seule exception, pratiquement symbolique et hautement sympathique, à cette gratuité totale, il en coûtera deux euros pour mettre sa voiture au parking. « *En fait, il ne s'agit même pas d'un péage. Ces deux euros constitueront une contribution dont l'intégralité sera reversée à l'association caritative « Jump for à Just World International » que je soutiens activement* » précise Hervé GODIGNON.

On l'imagine, préparer une telle manifestation n'est pas une mince affaire. Depuis plus de six mois, le cavalier y consacre la

plus grande partie de ses journées « *et de nombres de mes nuits* » souligne-t-il. Malgré l'aide de la Région Haute-Normandie et du Conseil Général, ainsi, bien sûr, que celle, plus modeste, de notre commune et de plus d'un millier de sponsors privés, le caractère international donné à *jump'Eure 2005* constitue en fait un pari. Seul le plein succès de cette deuxième édition permettra d'assurer la pérennité d'une manifestation de telle importance. « *Côté organisation, c'est simple : il faut tout faire comme l'année dernière, mais à l'échelle dix* » résume sobrement Hervé GODIGNON qui l'avoue tout net : il n'est pas certain de parvenir à boucler le budget de son concours 2005. Difficile de l'imaginer, mais entre les services, l'administration, et les dotations des différentes épreuves, celui s'élève à près de 500 000 €

Cependant, cet ancien champion olympique a l'habitude des défis : s'il en est de sa poche, il assumera, promet-il. Mais la sanction pour les amoureux du jumping sera là : *jump'Eure 2006* aura alors beaucoup moins d'éclat, redevenant sans doute un simple concours d'envergure nationale. À cet égard, le suspens reste d'autant plus grand à l'heure où cette édition du « JPM » est bouclée, que tous les cavaliers de haut niveau, ceux dont la présence convaincra les sponsors de davantage encore s'intéresser à *jump'Eure* dans le futur, ne sont pas encore inscrits. Ils ont jusqu'au 5 juillet pour le faire. Et, à un tel niveau international, stratégie oblige, il est fréquent, pour ne pas dire d'usage, d'attendre jusqu'au dernier moment de voir qui vient pour se décider à son tour.

Hervé GODIGNON laisse heureusement quelques belles notes d'espoir : « *2005 est en France l'année du Brésil. Cela devrait marquer notre manifestation* » souligne-t-il. Même s'il ne peut encore l'annoncer officiellement, c'est très probablement une manière de nous confirmer que les cavaliers brésiliens - dont figure dans les rangs l'actuel champion du monde Rodrigo PESSOA - viendront en nombre participer à la compétition. À preuve, certainement, de la qualité des futurs engagés, la demi-douzaine de chaînes de télévision françaises et étrangères qui ont d'ores et déjà prévu de « couvrir » la manifestation...

À l'évidence, en effet, le plaisir de tous ceux qui viendront à Port-Mort est assuré : avec trois concours internationaux bien dotés, dont l'un, fait rare, sera réservé aux cavalières, tandis qu'un autre, de niveau trois étoiles, concerne les cavaliers professionnels les plus aguerris, le spectacle sera au rendez vous. D'autant plus que, comme l'année dernière, celui-ci se déroulera dans un cadre exceptionnel, celui particulièrement verdoyant et lumineux du bord de Seine où se situent les installations d'Hervé GODIGNON. Comme l'an dernier également, les épreuves se dérouleront en simultané sur trois pistes à la fois.

PORT-MORT LE RENDEZ-VOUS DE L'ÉQUITATION



Leur agencement sera assuré par deux chefs de piste internationaux, le français Serge HOUTMANN, déjà présent l'an dernier, et le belge Eugène MATHYS. Au micro, nous retrouverons tout l'enthousiasme d'André-Jacques LEGOUPIL, qui avait si bien fait vibrer les spectateurs l'an dernier.

Enfin, soulignons qu'au-delà de l'émotion procurée par les épreuves de *jumping* se déroulant dans un tel paysage, *jump'Eure 2005* apportera la fête à Port-Mort bien après que les chevaux aient retrouvé leurs box : dès le premier soir - celui du 14 juillet - plusieurs des feux d'artifices de la région seront visibles depuis le site. Et surtout, Hervé GODIGNON a organisé pour vendredi soir un grand dîner suivi d'un concert assuré par la jeune chanteuse Kareen ANTONN (devenue célèbre depuis son interprétation de « Turn around » en duo avec Bonnie TYLER en 2003) et d'une « *Nuit dansante* » à la coloration que les organisateurs promettent très « Brésil ». Autre promesse pour ces intermèdes à l'équitation, des tarifs « *très raisonnables* », voir même la gratuité pour ceux qui voudront simplement venir danser.

Seul avertissement, mieux vaudra s'inscrire, car il n'y aura peut-être pas de place pour tout le monde. La fête sera donc de

Éditorial
par GUILLEMETTE ALQUIER

Depuis quelques jours, nous avons un avant goût de l'été, nous espérons que ce journal vous permettra de l'aborder avec toutes les informations nécessaires pour aller flâner du côté du concours hippique qui se déroulera pour la deuxième année sur notre commune sous l'égide de Monsieur GODIGNON. Vingt nationalités seront représentées par les cavaliers concourants qui participeront à *Jump'Eure* devenu international.

Cette manifestation est importante pour notre village qui acquiert ainsi une notoriété nouvelle.

Vous pourrez également profiter de la terrasse que le café de la mairie a ouvert sur la place de la maison de village.

Profitez des promenades dans Port-Mort et les environs si le soleil se montre généreux cet été.

Et dans cet perspective, n'oubliez pas d'économiser l'eau qui dès maintenant se révèle rare et précieuse même en Normandie, et reste un enjeu écologique majeur pour le futur.

VINGT NATIONS PRÉSENTES

à *jump'Eure 2005*

Nous l'avons dit, les cavaliers ont jusqu'au 5 juillet pour s'inscrire à la compétition. Il est donc encore impossible de dire qui sera là. Mais Hervé GODIGNON a déjà enregistré quelques belles inscriptions, assurant qu'une vingtaine de nations seront représentées à Port-Mort. Avec, d'ores et déjà quelques belles « pointures » assurées, comme, côté Suisse, **Yan TOPS** et **Steve GUERDAT**, actuellement vingtième cavalier mondial, et récent vainqueur du concours de Cannes.

La « couleur Brésil », hautement sympathique, est elle aussi d'ores et déjà assurée avec la venue décidée du cavalier sans doute le plus mythique, **Nelson PESSOA**, le « **Brésilien Magique** » qui a aligné dix titres de champions du monde, dont le premier remporté à l'âge de 16 ans, durant sa longue carrière menée des années 1970 à 1990. Aujourd'hui retiré de la compétition, Nelson PESSOA dirige une école d'équitation située en Belgique, le « Club Red Rider » dont il a inscrit certains des élèves à *jump'Eure 2005*. Peut-être découvrira-t-on ainsi à Port-Mort quelques cavaliers chinois, **Nelson PESSOA** ayant accepté d'entraîner l'équipe d'équitation de ce pays pour les prochains Jeux Olympiques de 2008.

Mais surtout, l'espoir est que le « Brésilien Magique » fasse venir chez nous sa plus belle réussite : son fils **Rodrigo**, lui aussi champion du monde (à trois reprises, en 1997, 1999 et 2000) et deux fois médaillé olympique, à Atlanta en 1996 et à Sidney en 2000. Lui aussi doté d'un surnom, celui de « **plus Européen des Brésiliens** » ce digne fils de son père est né à Paris un 29 novembre, comme Jacques CHIRAC, mais un peu plus tard, en 1972.

En 2004, ce cavalier aussi exceptionnel que son père (il a gagné son premier titre de champion international à poney alors qu'il avait à peine 13 ans) a encore aligné un nombre impressionnant de performances : six victoires dans des grands prix internationaux comptant pour le championnat du monde, et treize place de deuxième dans d'autres grandes compétitions internationales.

Nous serions tous heureux qu'il épingle Port-Mort à son palmarès 2005 lui aussi déjà bien rempli...



4 JOURS,
350 CAVALIERS,
850 CHEVAUX,
et sans doute
plus de 20 000 spectateurs



Jeudi 14 juillet
LA JOURNÉE
DES PREMIERS
CONTACTS

Neuf épreuves auront lieu sur les trois pistes dont dispose le haras d'Hervé Godignon au cours de cette première journée.

Trois seront internationales, de niveau une étoile. L'une constituera la première étape du concours ouvert à l'ensemble des candidats de *jump'Eure 2005*. Les deux autres représenteront les premières phases du **CSI*** réservé aux cavalières. Les deux « clous » de cette première phase seront donc sans doute féminins, avec à 11 h 30 et à 16 h deux épreuves au cours desquelles les 55 candidates inscrites devront franchir des barres de 125 à 130 cm. Précisons que, dès cette première journée, les gagnantes n'auront pas perdu leur temps sur le plan financier puisque chacune de ces épreuves bénéficiera d'une dotation de 1 500 €

Ce même jour, les amateurs de spectacle apprécieront également à 14 h une « nationale » avec des barres à 130 cm de hauteur, qui promet quelques beaux moments, et peut-être aussi d'intéressantes découvertes avec les jeunes chevaux qui seront engagés à cette occasion. Les vainqueurs de cette épreuve, ouverte aux amateurs comme aux professionnels, se partageront une dotation de 1 000 €

Globalement, cette journée de jeudi permettra à l'ensemble des participants à *jump'Eure 2005* (cavaliers amateurs comme professionnels, et spectateurs) de « prendre contact » tout au long de ces premières épreuves avec l'environnement de ce concours. Les cavaliers en profiteront également pour évaluer le comportement des différents chevaux qu'ils auront amenés. Rappelons que pour un peu plus de 300 cavaliers inscrits, plus de 800 chevaux sont prévus. Pour ces derniers, seuls les plus en forme seront montés dimanche...



Vendredi 15 juillet
LE JOUR
DES FUTURS
CHAMPIONS

Au total, onze épreuves se dérouleront au cours de cette deuxième journée.

Les champions internationaux devront se lever tôt pour participer dès 8h 30 du matin à leur premier grand rendez vous de *jump'Eure 2005* : la première manche du **CSI***** pour lequel au moins une cinquantaine de candidats sont attendus. Lors de cette « mise en train », dotée d'un prix déjà appréciable de 5 000 €, des barres de 140 cm devront être franchies. Mais cela ne sera pas tout, au moins pour ces cavaliers. Car au cours de cette deuxième journée, deux autres **CSI***** sont prévus, à 12 h 30 et à 16 h. Ces deux épreuves, dotées respectivement d'un prix de 5 000 et 8 000 € permettront aux champions de tester leurs différents chevaux, parmi lesquels figurent obligatoirement les grandes vedettes de demain du saut d'obstacle. De beaux moments en perspectives, d'autant plus que les cavalières, elles aussi devront concourir deux fois en **CSI***, à 11 h puis à 15 h 30, pour des dotations aux gagnantes de 1 500 et 3 000 €. Là encore, ce sera l'occasion pour les spectateurs de découvrir quelques un des plus beaux couples équestres de demain...

Côté national, trois belles épreuves de niveau deux, trois et quatre sont également prévues. Elles devraient permettre aux cavaliers amateurs comme à certains professionnels français désireux de faire travailler leurs élèves avec de jeunes chevaux d'offrir un beau spectacle aux spectateurs : la lutte promet d'être rude, ces rendez vous prévus à 8 h, 8 h 30 et 11 h 30 constituant la qualification aux premières finales prévues le lendemain.



Les quelque 41 épreuves équestres prévues tout au long de ces quatre jours de compétition débiteront dès 8 h 30 du matin le jeudi 14 juillet. Puis, une demi-heure plus tard, aura lieu sous les yeux des passionnés la première épreuve internationale, un **CSI***, ouvert à l'ensemble des cavaliers.

jump'EURE 2005 s'achèvera vers 17 h 30 dimanche 17 juillet par la remise du grand prix (dotation de 36 000 €) aux vainqueurs du Grand Prix de la manifestation, constitué par la finale du grand concours de saut d'obstacles international, un **CSI***** de très grand niveau de difficulté auquel auront commencé à participer le vendredi 15 à 8 h 30 les meilleurs cavaliers du monde.

Voici, jour par jour, comment se déroulera *jump'EURE 2005* :



Samedi 16 juillet PLACE AUX CHAMPIONS

Douze épreuves auront lieu durant cette troisième journée, qui se montrera déjà décisive pour certains cavaliers, notamment dans le domaine des amateurs.

Les finales pour les concours de niveau national 3 et 4 auront lieu à 9 h et à 10 h 45, celle de national 2, avec des barres à 135 cm de haut étant prévue vers 18 h 45.

Toujours pas de pitié pour les meilleurs cavaliers internationaux qui devront entamer une nouvelle épreuve de **CSI***** dès 8h 30 du matin. La sélection passera-t-elle par la fête à laquelle certains auront sans doute participé la nuit précédente ? La réponse viendra au cours de la journée avec deux autres épreuves **CSI***** prévues à 11 h et à 14 h. Globalement, ce samedi sera largement international, avec également au programme trois **CSI*** (à 8 h 30, 14 h et 16 h 45) tandis que les cavalières internationales s'affronteront en deux manches successives de **CSI*** avec des barres à 130 cm de hauteur à partir de 13 h 30. Rien que du très beau spectacle, donc, avec un point d'orgue sans doute situé entre 14 h et 16 h, lors du troisième **CSI***** de la journée, qui sera disputée au chronomètre avec des barres à 150 cm de hauteur. Là, pas de doutes, il faudra être au top mondial et sortir son meilleur cheval pour remporter cette épreuve d'une dotation de 20 000 €

CSI : Concours de Saut International.
Le nombre d'étoiles (*) indique leur degré de difficulté.



Dimanche 17 juillet LE BOUQUET FINAL

Dès 8 h du matin auront lieu deux **CSI** de « mise en train » : l'un, de trois étoiles avec des barres à 135 cm, l'autre d'une étoile réservé aux cavalières avec des barres à 130 cm.

Intéressantes pour les passionnés, ces deux épreuves permettront aux cavaliers internationaux de tester une dernière fois leurs jeunes chevaux, ceux avec lesquels ils espèrent continuer à briller au plus haut niveau ces prochaines années. Le reste de la matinée sera consacré aux dernières épreuves accueillant des amateurs, les « petites finales » de nationale 4 et 3 qui auront lieu à 10 h 30 et 13 h 15.

Mais bien sûr, l'apothéose de cette fête du cheval sera constitué par les trois finales des **CSI**, les trois grands prix du *jump'Eure 2005*. Celui du **CSI*** ouvert à tous les cavaliers débutera à 9 h 15. Disputé au barrage avec des barres à 140 cm, il bénéficiera d'une dotation de 10 000 €. A 12 h, ce sera le tour des cavalières, avec la finale du **CSI* Ladies** lui aussi disputé au barrage avec des obstacles à 140 cm de haut et une dotation de 10 000 €

Enfin, il faudra certainement venir bien à l'avance si l'on veut disposer d'une bonne place pour assister au « bouquet final » de ce deuxième *jump'Eure* : le grand prix **CSI*****, d'une dotation de 36 000 € qui débutera à 15 h, bien entendu sur la plus belle et la plus grande des trois pistes dont disposent les installations d'Hervé GODIGNON. Elle aussi disputée au barrage, cette très belle épreuve, digne des plus grandes compétitions internationales, comportera des obstacles hauts de 155 cm. Le spectacle, qui devrait s'achever vers 17 h 30, sera tout simplement intense, car les cinquante à cinquante-cinq couples cavalier-cheval attendus dans ce



PRATIQUE

Ouverture

De 7 h 30 le matin jusqu'aux environs de 20 h le soir les jeudi, samedi et dimanche. Le vendredi, de 7 h 30 le matin jusque tard dans la nuit à l'occasion du concert de Kareen ANTONN et de la soirée « D.J. ».

Restauration

En plus de l'espace VIP, un restaurant sous tente de plus de 200 couverts sera dressé en bordure de la plus grande des trois pistes du site. Réalisée sous l'égide de la société Erisay Réception, la restauration qui y sera proposée alliera la plus grande qualité à un prix très abordable, suivant l'habitude de ce traiteur réputé des Andelys, promettent les organisateurs. Enfin, une cafétéria proposera également boissons chaudes et fraîches, ainsi que des sandwiches.

Magasins

Plusieurs selleries, un bottier – chausseur et des boutiques de vêtements de sport permettront aux cavaliers comme aux spectateurs de bénéficier d'un large choix d'achat de dernière minute, qu'il s'agisse de remplacer du matériel ou de succomber à un coup de cœur...

Parking

Près d'un millier de voitures pourront stationner simultanément sur une aire herbée accessible par la D 313. Rappelons que ce stationnement coûtera 2 € par véhicule. L'ensemble de la somme ainsi collectée sera reversée à l'association « Jump for a just world ».

Embouteillages

Ils risquent d'être nombreux à la fin de la dernière épreuve de la journée, samedi et surtout dimanche. Un conseil, ne partez pas immédiatement : assistez à la remise des prix et au tour d'honneur effectué par les cavaliers. Cela fait plaisir à ces derniers - tout comme aux organisateurs - et c'est de toutes façons plus agréable que de s'énerver dans sa voiture...

Concert du vendredi 15

Il sera ouvert à tous, moyennant la prise d'une simple consommation. Mais, tout comme la soirée DJ (elle entièrement gratuite) qui le suivra, il se déroulera dans l'espace VIP où aura eu lieu le dîner, lui payant. Sachant que les couverts seront limités à environ 400 personnes, et que celles qui auront mangé là seront bien entendu prioritaires pour la suite de la soirée, il risquera de ne pas y avoir de place pour tout le monde.

Santé

Outre le médecin et le vétérinaire prévus pour les concurrents, une équipe d'assistance médicale complète sera présente sur le site de la compétition. Grâce à la Gendarmerie Nationale et à la Croix Rouge, un service d'intervention d'urgence sera présent, disposant de toute la panoplie des moyens d'intervention, qu'il s'agisse de fournir de la crème suite à grand coup de soleil, ou d'évacuer un blessé grave par

PORTRAIT D'UN SPONSOR

Christian BATAILLE :

« Pourquoi je soutiens *jump'Eure* »

En marge de l'important soutien financier et logistique qu'apportent à *jump'Eure* certains contributeurs comme le Conseil Général ou la Région Haute-Normandie, ainsi que de grandes entreprises comme notamment les *Transports LANGLOIS*, Hervé GODIGNON s'appuie sur le principe que les petits ruisseaux finissent par faire les grandes rivières. Pour la deuxième édition de son concours équestre, il a en effet œuvré, et réussi, le plus souvent par contact pleinement personnel, à bénéficier de l'aide de plusieurs dizaines de « sponsors amis », à la contribution parfois modeste, mais pourtant toujours très importante pour la réussite de la manifestation. Nous avons posé trois questions en forme de portrait à l'un d'entre eux, Christian BATAILLE, P.D.G. de la société *Silicom* dont le siège se situe à Guyancourt, dans les Yvelines :

- Le Journal de Port-Mort : « Présentez nous d'abord votre société »

- Christian BATAILLE : « *Silicom* est une grosse P.M.E. de conseil et de service dans le domaine des télécommunications et de l'informatique. Elle emploie deux cent personnes sur trois sites, situés en région parisienne ainsi qu'à Rennes et à Toulouse, et réalise un chiffre d'affaire annuel de l'ordre de dix millions d'euros. Concrètement, notre métier est de concevoir et parfois de réaliser des programmes ou du matériel pour de grands groupes industriels, par exemple dans les domaines aérospatiaux, aéronautiques ou militaires.

- Pourquoi vous intéressez-vous à *jump'Eure* ?

- « Parce que j'adore le cheval, même si je ne monte plus, parce que j'adore Hervé GODIGNON dont je suis le voisin dans la région. Et puis aussi parce que je vois dans l'organisation d'une manifestation comme celle-ci un symbole politique : à l'heure où la France semble plutôt se tourner vers elle-même que vers l'extérieur, faire venir à Port-Mort non seulement le reste de l'Europe du cheval, mais aussi des Américains ou des Brésiliens a pour moi valeur de symbole. Enfin, je voudrais également souligner combien me paraît important le brassage des cavaliers amateurs et des plus grands professionnels qu'Hervé GODIGNON suscite à Port-Mort : pour beaucoup de jeunes, côtoyer d'aussi près les plus grands champions mondiaux, ce sera un peu comme jouer au foot avec ZIDANE.

- Quelles retombées attendez-vous de votre sponsoring ?

- « Très honnêtement, le but n'est pas de voir le nom de *Silicom* sur *Equidia* ou sur les écrans TV à l'occasion d'une retransmission sportive. Notre clientèle n'est pas là. Pour moi, soutenir *jump'Eure* n'est pas du sponsoring. C'est plutôt du mécénat. Je suis heureux de participer au lancement d'un événement dont les valeurs me plaisent, et à l'avenir duquel je crois beaucoup. »

*jump'Eure*2005 : Dossier et interviews par JEAN-PAUL CROIZÉ



Cérémonie du 8 mai

Nous étions plus de 40 personnes autour du monument aux morts pour célébrer le soixantième anniversaire de la capitulation sans condition des armées nazies, vaincues par les forces alliées, les forces françaises libres et la résistance française.

Mme ALQUIER, maire de Port-Mort a lu le message du ministère des anciens combattants et Michel MARTINOVITCH, président de l'Amicale des Anciens Combattants et Sympathisants de Port-Mort, celui de l'U.F.A.C. (Union Fédérale des Associations de Combattants). Ces messages

retracent, pour l'essentiel, les différentes étapes de la victoire et saluent le courage et le sacrifice des combattants et résistants de tous pays et rendent hommage aux nombreuses victimes civiles et militaires des combats meurtriers, de la déportation, des exterminations et des exécutions.

Ces messages s'adressent surtout aux jeunes Français, qui doivent rester vigilants pour ne pas connaître de tels drames et perpétuer le souvenir de toutes celles et tous ceux qui ne se sont sacrifiés pour que la France vive libre.

Deux anciens combattants ont ensuite été décorés de la croix du combattant par Mme ALQUIER et Michel MARTINOVITCH :

- Armand HOULLE de la classe 1957 a été affecté en Algérie, dans le secteur de Tizi Ouzou à partir du 04 mai 1958, à la deuxième compagnie du groupe train GT540, où il a été nommé maréchal des logis à partir du 1^{er} février 1959.
- Gérard SADAUNE de la classe 1956 a été affecté au Maroc au 8^{ème} bataillon du 1^{er} régiment de Zouaves du 07 juillet 1956 au 07 octobre 1958, en qualité de soldat de première classe.



Nous avons terminé cette cérémonie par le verre de l'amitié à la maison de village.

Cette journée a aussi été l'occasion d'une importante collecte pour le Bleuet de France. Il ne restait plus un seul bleuet, ce qui constitue un record. Merci à tous les donateurs. Le produit de cette souscription nationale contribue au financement de l'action de solidarité et de mémoire de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre (O.N.A.C.).



Nos diverses activités de ces derniers mois

• **Buffet campagnard du 02 avril 2005** : Nous étions 75 convives, le buffet était excellent, l'ambiance chaleureuse, nous avons bien dansé. Merci à tous les bénévoles à qui on doit la réussite de cette journée.

• **Loto du 30 avril 2005** : Trente trois personnes ont participé à cette journée entièrement gratuite qui comprenait un petit déjeuner à 9h, une présentation de produits de 10h à 12h, un repas correct et un loto avec de nombreux lots. Le louis d'or a été gagné par Liliane MAURE de Port-Mort que nous félicitons pour sa réussite.

• **Séance de tir du 20 Mai 2005** : Dix sept participants ont pu pratiquer cette discipline avec l'assistance de moniteurs diplômés. Cette belle opportunité était offerte par Jacques TOUZE, le patron du stand de tir. Merci encore à lui pour sa gentillesse.

■ MICHEL MARTINOVITCH

L'Amicale sur le "Grill"

Nous étions 77 pour déguster saucisses et grillades dans le cadre arboré très agréable du club-house près du stand de tir.

L'amicale remercie tout particulièrement M. et Mme Jacques TOUZE pour leur accueil, leur disponibilité et leur gentillesse.

Toute l'assistance a apprécié le talent culinaire des "ciseurs de grillades", Raymond MOULIN alias Mickey et son compère Dédé d'Aubevoye, ainsi que Gavril et Anna HOSSU, membres de l'amicale qui nous ont régalez avec une spécialité roumaine.

Nous associons la boucherie LUCET et la boulangerie HORATH pour leur fourniture de qualité, qui ont contribué au régal des participants.





Un petit bonjour...

À l'heure où paraîtra cet article, le Améchoui de la fête du village aura eu lieu dans les meilleures conditions météo, et en espérant que l'agneau et les grillades de porc auront plu à tout le monde, ainsi que les récompenses des maisons fleuries.

Un grand merci à la mairie pour avoir, comme chaque année, offert l'apéritif.

Un petit rappel de nos manifestations à venir:

- ▶ 14 juillet : Fête entre voisins
- ▶ 11 septembre : Foire-à-Tout
- ▶ 30 octobre : Bourse aux échanges (miniatures et jouets)
Concentration véhicules anciens et autres
- ▶ 19 novembre : Soirée à thème (non défini à ce jour)
- ▶ 18 décembre : Noël des Enfants

Nous restons à votre écoute pour toutes critiques ou suggestions.

Bonnes vacances à tous !

Ballade en VTT

Malgré un temps légèrement bouché mais clément, une vingtaine de courageux, jeunes et moins jeunes se sont retrouvés le dimanche 12 juin à 9 heures 30 pour une ballade en VTT. Les participants n'avaient aucune idée des réjouissances que Christian et Frédéric leurs avaient préparées.

Au programme : Courcelles, Les Mousseaux, Vézillon, Les Andelys, Tosny, Le Roule, Courcelles et enfin le retour sur Port-Mort. Soit une **boucle de 31 km** que chacun a bouclé sans trop de problèmes. Une palme est même décernée à Chloé FERNANDES pourtant âgée que de 5 ans qui a fait tout le parcours avec une motivation impressionnante. En récompense pour chacun, l'arrivée a été saluée par un apéritif bien mérité. Le nombre de participants fut une réelle surprise et très motivant pour l'organisation de nouvelles sorties que nous ne manquerons pas d'organiser.

Je tiens à remercier tous les courageux et courageuses d'un jour dont les fesses, je suis sûr, ont été meurtries par la selle.

■ FRÉDÉRIC LUCAS

Nouveau bureau

Suite à l'assemblée générale de l'Association de Loisirs de Port-Mort qui s'est tenue le vendredi 24 juin à 20 h 30 à la maison de village le bureau se décompose désormais comme suit :

- Présidente : Nadège DANA
- Vice-président : José FERNANDES
- Trésorière : Christine PLÉ
- Trésorière adjointe : Lyne FERNANDES
- Secrétaire : Céline DEVOUGE
- Secrétaire adjoint : Christian MÉRIEUX

Membres :

Alain FERRY, Raphaël DANA, Patrick DANA, Carole COATANHAY, Laurent LE BRIS, Frédéric LUCAS, Robin BARRHIÈRE, Baptiste TRÉGLOS.

CAFÉ DE LA MAIRIE

Le Café ouvre sa terrasse !



Depuis la fin juin, le café « s'extériorise » : une ouverture a été pratiquée dans le mur donnant sur la place de la maison de village. La nouvelle porte vitrée apporte ainsi de la clarté dans la salle et une terrasse de quelques tables permet désormais aux pormortais et touristes de prendre une consommation à l'ombre des tilleuls de la place. Afin de ne pas masquer la terrasse à la vue de la rue, l'abri-bus sera déplacé par les services de la commune en face de l'actuel arrêt de l'école.

Transports scolaires

Inscriptions

L'inscription est **obligatoire** et se renouvelle chaque année. Pour cela, si vous n'avez pas reçu votre formulaire d'inscription, adressez vous en mairie.

Les inscriptions seront à remettre **avant le 11 juillet**, délai de rigueur.

Tout retard entraînera une pénalité de 31 €s'ajoutant au montant de la carte.

NOUVEAU FRANCHISSEMENT DE LA SEINE ENTRE GAILLON ET VERNON



Et ce pont sur la Seine ?

Il y a 100 ans déjà que les Pormortais en parlent, comme en témoigne des compte rendus municipaux du début du siècle dernier. Plus récemment, l'idée est réapparue et le Conseil Général a ressorti ce dossier. Le besoin exprimé correspond au désengorgement des artères de la ville de Vernon fortement embouteillées aux heures d'affluence.

Trois projets sont présentés par le Conseil Général et ils répondent à des objectifs et présentent des intérêts différents :

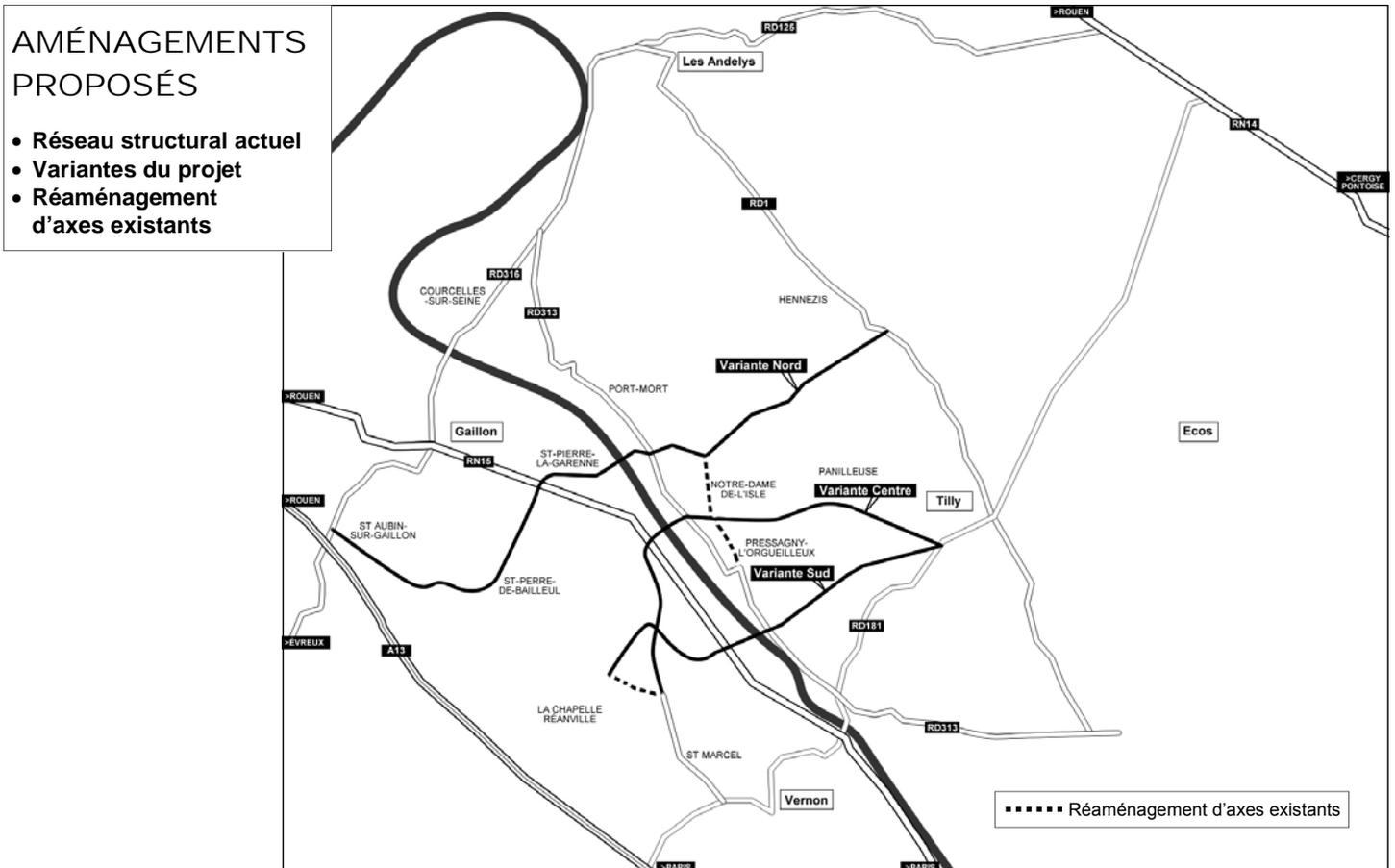
- ▶ Le « Sud », le plus proche de Vernon, traverse la Seine à la hauteur de Saint-Just.
- ▶ Le « Centre » passe la Seine entre N.-D.-de-L'Isle et Pressagny-l'Orgueilleux, sur le territoire de N.-D.-de-l'Isle.
- ▶ Le « Nord » traverse la Seine au niveau de Port-Mort en suivant la ligne haute tension, et passe par Pressagny-le-Val.

On peut constater que seul le premier tracé favoriserait le désengorgement de Vernon, les objectifs des deux autres tracés sont différents. A terme, ils devraient tous deux relier l'A13 et la N14. Mais pour que cette jonction soit efficace, elle doit être conçue dans un cadre plus général qui intégrera le besoin de développement du Vexin Normand. A ce titre, il est impératif de tenir compte également d'autres projets comme le contournement de Rouen touchant l'Andelle et la mise à 4 voies de la N14. La Communauté de Communes a d'ailleurs demandé que ces projets soient suivis par le pays, puisque c'est lui qui reste porteur du schéma de cohérence territoriale. Les facteurs comme l'impact économique à long terme, l'impact sur l'habitat et le paysage sont tout aussi importants et ne peuvent être négligés. Par exemple, la dégradation du vallon de Pressagny-le-Val dans le cas du choix du troisième projet, ne peut être ignoré. De plus, d'autres possibilités mériteraient d'être étudiées, comme le contournement sud de Vernon, ou le contournement de Courcelles... Ce projet dont la finalisation est certainement à l'échelle de trente ans, mérite une réflexion sereine et complète avant de fixer un itinéraire.

Lors d'une réunion récente au Conseil Général, rassemblant les élus des communes concernées, les députés Conseillers Généraux et les associations, et il a été décidé d'approfondir par des études de trafic complémentaires la solution de l'itinéraire centre, d'étudier la solution du contournement de Vernon par le sud.

Cette affaire est très importante pour l'avenir des villages concernés, et demande un suivi adapté. Aucune décision n'est prise actuellement, comme en témoignent les études complémentaires demandées. Le conseil municipal de Port-Mort reste vigilant.

■ GUILLEMETTE ALQUIER



CHEMINS DE GRANDE RANDONNÉE

Ce n'est pas l'enfer, sur les chemins de terre...



À l'Eure d'été, il est temps de partir en randonnée !
 Notre village est traversé par un chemin de Grande Randonnée dit **GR2**, allant de Triel-sur-Seine au Havre, et suit la Seine sur environ 280 km.

C'est la F.F.R.P. -Fédération Française de Randonnée Pédestre- qui homologue les GR ou GRP (GR de pays).

Historique

1936 : Suite à la création des congés payés, quelques bénévoles s'organisent pour créer les futurs GR.

1947 : Le Comité National des sentiers de Grande Randonnée voit le jour.

1955 : Le premier Topo-Guide est édité, il emmène les randonneurs sur un circuit autour du Mont-Blanc.

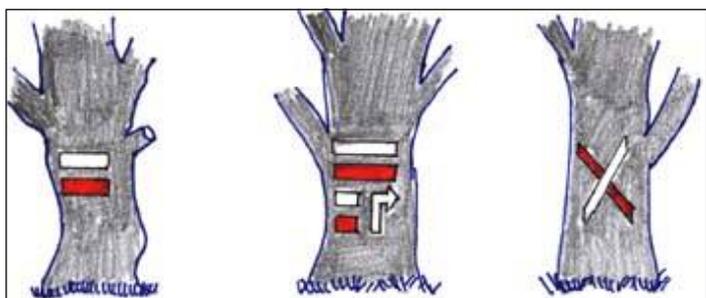
1978 : La FFRP succède au Comité National

1996 : Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle sont classés "Patrimoine Mondial" par l'UNESCO.

La F.F.R.P. est une association type Loi 1901 (reconnue d'utilité publique) qui a pour objectif de développer la randonnée en France et représente les associations de randonneurs auprès des différents ministères (Environnement, Agriculture, Jeunesse et des Sports).

La F.F.R.P. est relayée aux niveaux, régional et départemental, par 120 comités, et au niveau local par 2050 associations.

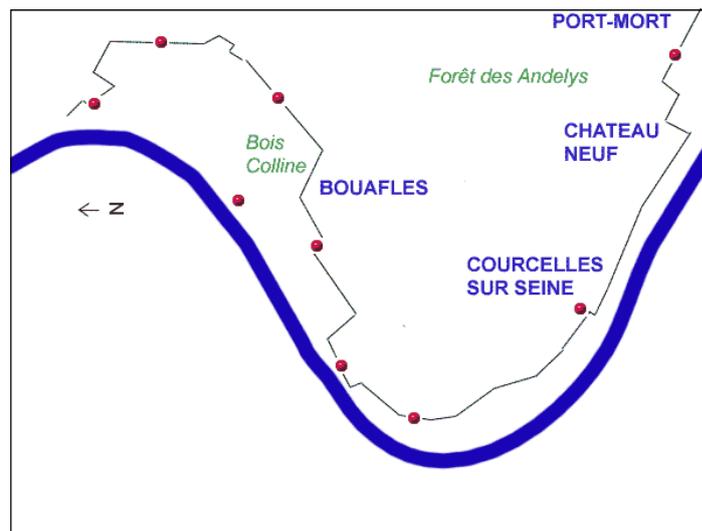
Aujourd'hui, 180 000 km sont balisés, en **rouge et blanc** pour les chemins de grande randonnée - **GR** - et en **jaune et blanc** pour les sentiers de Promenade et Randonnée - **PR**.



La F.F.R.P. est très active, outre le balisage, elle entretient et préserve les chemins, assure le relais entre randonneurs et pouvoirs publics, et lutte pour la protection de l'environnement.

La F.F.R.P. édite aujourd'hui 250 topo-guides qui répertorient et présentent les GR et PR. Mais la naissance d'un GR ou GRP, demande des mois (voire des années) de travail mené par toute une organisation du pôle "Aménagement Tourisme et Environnement", appelé A.T.E.N., que les *aténiens* atteignent...

Mais revenons à notre GR 2 qui suit au gré du temps les méandres de la Seine :



Vous pouvez vous procurer le topo-guide réf. 201 "La Seine en Normandie" auprès de la F.F.R.P. :

14 rue Riquet 75019 PARIS

Tél : 01.44.89.93.90

E-mail : info@ffrp.asso.fr

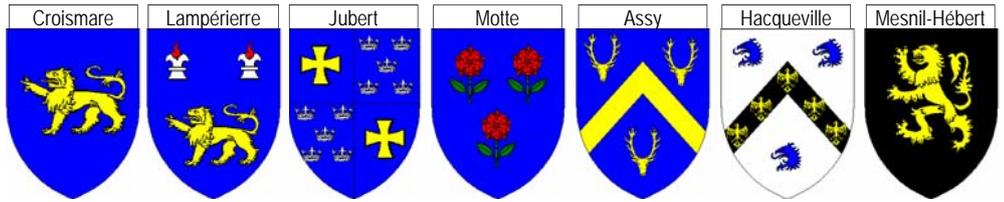
Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles randonnées, **et pensez à respecter l'environnement qui vous entoure.**

■ IRÈNE PITOU



Mais quels sont donc ces blasons..?

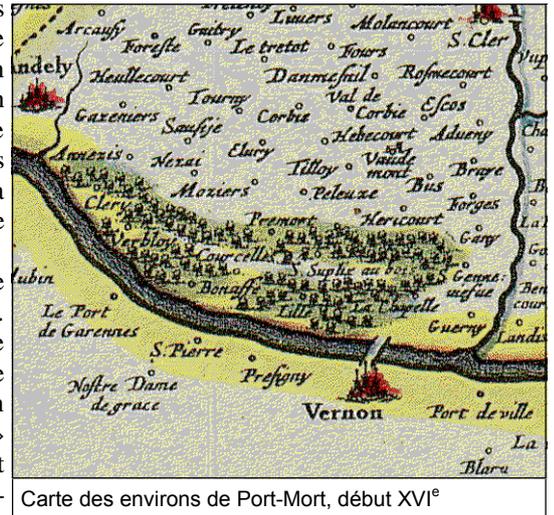
Ces sept blasons - aujourd'hui nous dirions logos - sont ceux des seigneurs qui furent suzerains, à une époque donnée, d'un des sept fiefs qui composaient Port-Mort.



Qu'est-ce un fief ? Un fief est une propriété seigneuriale, terre donnée à un vassal par un suzerain, lequel vassal devait allégeance à son suzerain et en retour le suzerain avait des obligations envers le vassal de le protéger militairement, financièrement et de garantir le *bénéficialium*. A l'origine le *bénéficialium* est composé de meubles mais progressivement l'habitude est prise de confier une partie des ses terres à son vassal. Cette terre, possédée par le seigneur et qu'il attribue à son vassal porte donc le nom de fief.

Ces terres n'étaient que confiées aux vassaux, qui en avaient l'usufruit, mais celles-ci n'étaient pas transmissibles aux descendants. C'est dans l'assemblée de Kiersy-Sur-Oise, en 877, que Charles-le-Chauve, empereur, partant pour Rome en laissant la régence à son fils aidé du conseil des évêques, des comtes, d'un certain nombre de vassaux pour les affaires ordinaires et du suffrage de l'assemblée générale des fidèles pour les plus importantes, fit une loi de l'hérédité générale déléguant les fonctions et de tous les bénéfices en faveur des héritiers, même en bas âge, il alla jusqu'à prescrire aux seigneurs tant ecclésiastiques que séculiers, d'en user de même à l'égard de leurs propres vassaux.

Il semble que la royauté, dont les domaines se réduisaient alors aux villes de Reims et de Laon n'ayant plus rien à distribuer à la Noblesse, lui donna l'hérédité. L'hérédité des fiefs et l'établissement général des arrières fiefs éteignirent le gouvernement politique des successeurs de Charlemagne et formèrent une hiérarchie féodale, le droit de la primogéniture donna une véritable forme à l'institution monarchique. « Point de terre sans seigneur, point de seigneur sans terre » deviennent les axiomes fondamentaux de la nouvelle société. Chaque propriétaire fut à la fois vassal et seigneur, vassal à l'égard du suzerain, suzerain à l'égard de l'arrière-vassal ou vavasseur.



Après ce petit rappel historique, revenons à Port-Mort, sept fiefs qui se virent attribués, cédés, changés de familles par unions. Vous trouverez en pages centrales la répartition la plus probable de ces fiefs dans Port-Mort ainsi que leur historique.

Plusieurs de ces fiefs étaient la propriété de simples terres et n'avaient pas de représentation propre du seigneur, habitation ou château. Seulement quatre avait la présence seigneuriale, le Thuis, d'Hacqueville puis de Port-Mort, le Mesnil-Hébert et Châteauneuf. Le fief d'Hacqueville avait lui-même un arrière-vassal, la vavassorie des Celliers située à l'endroit actuel de la ferme de la famille Lehalleur.

Deux fiefs possédaient un moulin: Châteauneuf dont la ruine perdure et le Mesnil-Hébert (voir article « Quartier d'Antan » p.14). Deux fiefs possédaient un pressoir : Châteauneuf le pressoir était situé entre l'angle de la grand rue et de la côte de la table et le gravier de Gargantua. De Port-mort, le pressoir était situé à droite du carrefour de la grande rue et de la rue Pointe-Mule et portait le nom de maison d'Anebault.

Trois fiefs possédaient mesures : Le Thuis, d'Hacqueville le clos d'Anebault et le clos des Celliers, Châteauneuf avec les fortifications de Châteauneuf et le clos des Vaux situé au lieu dit des Vaux sur la butte de la prairie où se trouvent des chevaux à gauche en montant la côte de la table. Le château de Port-Mort apparaît dans les documents qu'à la fin du XVIème siècle.

Tous les chemins desservant ces fiefs étaient dirigés vers le plateau, il est vrai qu'à l'origine plusieurs d'entre eux étaient des possessions de seigneurs du pays de Bray (Hacqueville en Bray, Roncherolles en Bray), ces seigneurs avaient beaucoup d'autres fiefs sur

Meuniers et moulins au quotidien...

L'importance du moulin se mesurait au quotidien : sa meule broie le grain et donne la farine nécessaire à la fabrication du pain. Comme celui-ci est l'aliment de base de la société d'autrefois, le moulin joue donc un rôle primordial.

Les moulins à vent, si beaux dans nos paysages se généralisent qu'à partir du XII^e siècle. Leur création représente un investissement tellement important que seuls les seigneurs locaux peuvent financer la construction. Jusqu'à la révolution, le meunier n'est donc qu'un « utilisateur » du moulin : il doit reverser au seigneur une partie du grain qu'on lui apporte. Il a en contrepartie l'exclusivité de la fabrication de farine sur tout le territoire appelé « banlieue » du moulin, c'est-à-dire une surface ayant pour rayon la distance qu'un âne chargé peut parcourir en une demi-journée. En paiement de son travail, il prélève 1/24^{ème} de la farine moulue, en théorie du moins, car la tradition l'accuse d'avoir souvent la main lourde...

Philippe V de France

Châteauneuf n'a pas que connu le mariage historique de Blanche de Castille, il a été aussi la possession d'un roi de France, Philippe V de France dit Philippe le Long, né vers 1293 mort le 3 janvier 1322, fut roi de France de 1316 à 1322, aussi roi de Navarre sous le nom de Philippe II.

Il était le second fils de Philippe IV le Bel et de la reine de Navarre Jeanne 1ère. Frère de Louis X, il lui succéda au décès du fils de celui-ci Jean 1er, mort à quelque jours.

Il est l'instigateur de la loi salique qui empêcha les femme de régner. Il fut aidé par le pape pour instaurer cette loi, c'est peut-être pour cela qu'il fit don de ses biens sur Port-Mort à l'abbaye de Mortemer en mars 1319.

Fief de Châteauneuf



Duché de Normandie
1190 Richard Cœur de Lion



1200 Philippe Auguste,
mariage Blanche de Castille avec Louis VII



1310 Philippe V de France
dit Philippe-le-Long

1316 Abbaye de Mortemer



1672 Jean de Lampérière,
seigneur de Châteauneuf et de Port-Mort,
Marié avec Marie Suzanne Jubert

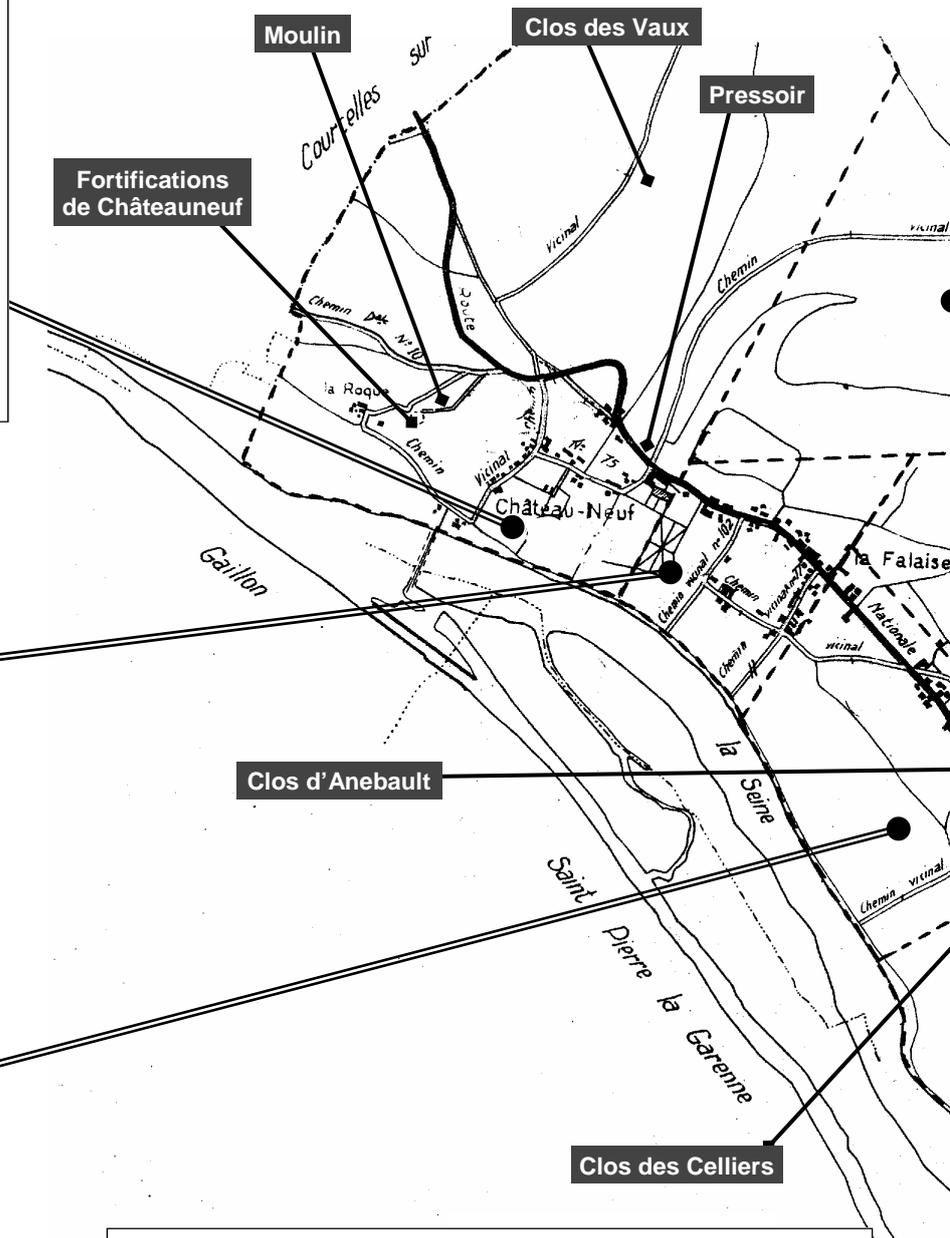
1717 Jean Louis de Lampérière



1743 Nicolas Louis Jubert de Bouville,
marié avec
Jeanne Suzanne Marie de Lampérière.

Le château actuel de Port-Mort se situe dans le fief de Châteauneuf, seule une partie du parc inclut une partie du fief de la Motte.

Sept blasons, sept descriptifs héraldiques, PORT-MORT, LES FIEFS...



Fief de la Motte



Famille de la Motte :
1497 Guy de Matignon
1599 Nicolas Grimoult
1631 M. de Levemont



1743 Nicolas Louis Jubert de Bouville

Port-Mort : Fief d'Hacqueville



1440 Jean de Léon d'Hacqueville

1450 Famille de Roncherolles par alliance ;
cette famille a perdu trois de ses quatre fils
au siège du château Gaillard.



1488 Henri Jubert, seigneur de Port-Mort
et de Brécourt.

1557 Guillaume Jubert
Charles Jubert

1648 Charles II Jubert
Jacques Jubert



1672 Jean de Lampérière
1717 Jean Louis de Lampérière



1743 Nicolas Louis Jubert de Bouville



Nous pouvons voir qu'au fil du temps la famille Jubert a réuni sous son contrôle les divers fiefs de Port-Mort. Cette famille a eu un rayonnement assez important dans toute la Normandie, et nous verrons dans un prochain numéro, l'histoire de celle-ci.

Mais quels sont donc ces blasons ?
Un dossier préparé par CHRISTIAN LORDI
avec la complicité d'ALAIN CLERFEUILLE

Fief de l'Archevêque

Ce fief, difficile à situer, ayant appartenu avant sa cession à la famille de Mauquency, nom qui correspond un lieu dit sur le plan de la dixme de Port-Mort, nous en avons déduit l'emplacement.

 1224 Thibault, Archevêque de Rouen.

 1743 Nicolas Louis Jubert de Bouville

Fief du Thuis*

1203 Raoul du Thuis



1500 René de Croismare marié à Anne Roussel, Dame de Port-Mort
1550 Charles 1er de Croismare marié avec Anne Jubert
1623 Pierre de Croismare
1646 Henri de Croismare
1666 Jacques de Croismare



1743 Nicolas Louis Jubert de Bouville

Fief de l'Ami Voye**



Famille d'Assy, maison de Chaumont



1743 Nicolas Louis Jubert de Bouville

Fief du Mesnil-Hébert



XIIème Famille du Mesnil Hébert

1349 Jean de Villiers

1419 Thomas Merton (occupation anglaise)

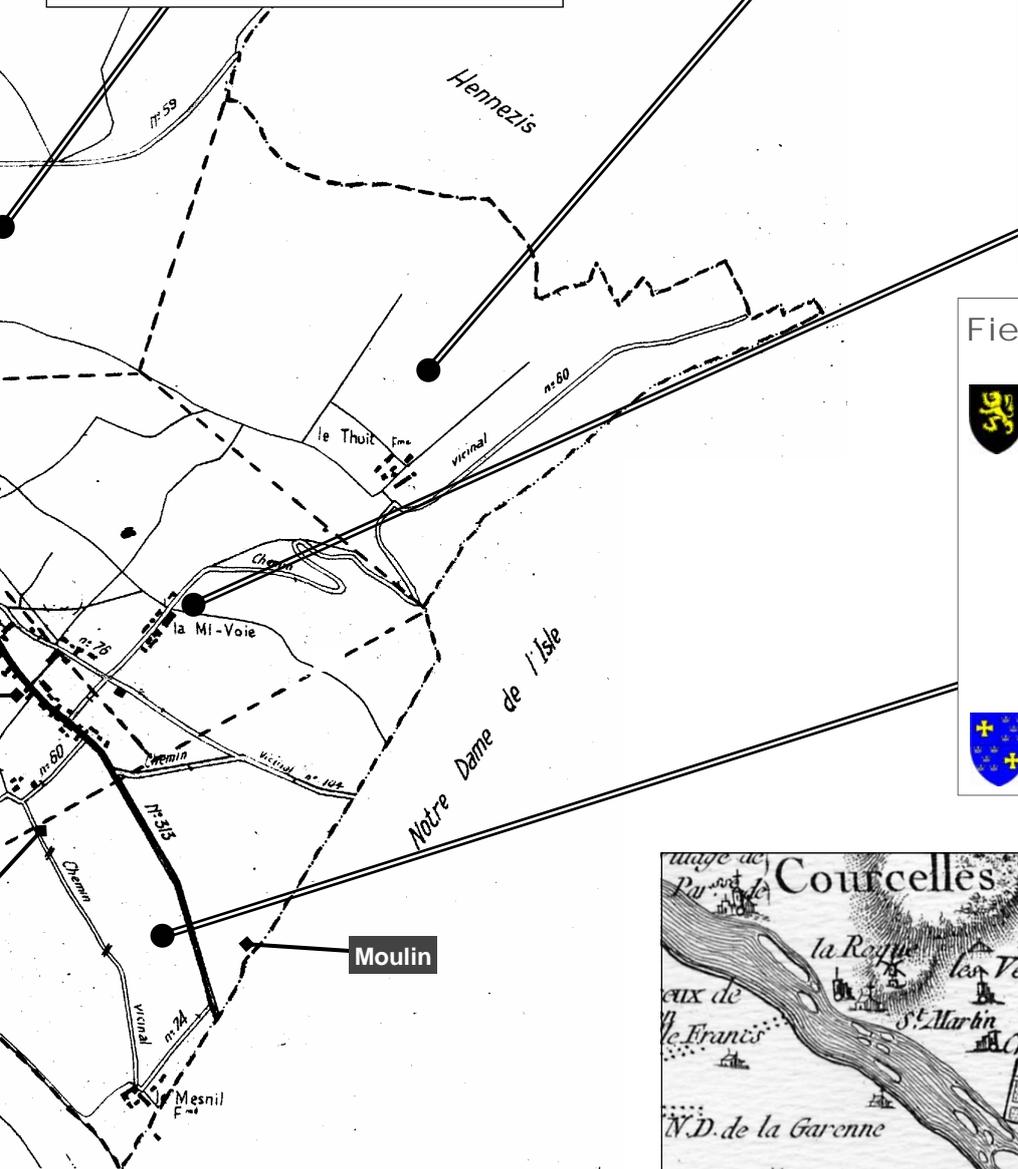
1456 Pierre de Villiers

1536 Pierre Caren

1728 Elie Raymond de Padoue



1789 Jeanne de Lampérière
veuve de Nicolas Louis Jubert de Bouville.



Extrait de la carte de Cassini N° 25 (XVIII^e)

* Orthographe retenue jusqu'au XVIII^e ; depuis le « s » est devenu « t » : Le Thuit.

** Orthographe retenue jusqu'au XVIII^e ; depuis celle-ci a évoluée : « La Mi Voye » ou « La Mivoie » pour devenir aujourd'hui « La Mi-Voie ».

Votre quartier d'antan (3) : Le Mesnil

Dans ce numéro pour coller à l'événement et à l'occasion de la deuxième édition du Jump'Eure, j'ai choisi de vous parler du quartier du Mesnil.

Comme vous pouvez le voir sur la carte, peu de choses ont changé dans cette région de Port-Mort. Quelques chemins et le moulin à vent ont disparu. Celui-ci a d'ailleurs donné le nom au lieu dit.

Pour éclairer son emplacement, il était situé sur le bord du chemin de terre qui va du Mesnil à Pressagny-le-Val, à l'intersection avec un chemin qui se prolongeait tout droit à la sortie de Port-Mort direction Vernon, au niveau du faux virage. Ce chemin passait derrière la maison (qui n'existait pas) où se situe actuellement l'élevage canin et se dirigeait vers l'église de Notre-Dame-de-l'Isle. Notre-Dame-de-l'Isle relevait à l'époque des fiefs de l'Isle et portait soit le nom de Pressagny-de-l'Isle ou simplement l'Isle. D'ailleurs à l'époque mérovingienne les trois Pressagny ne faisaient qu'un seul territoire.

Après ce petit aparté revenons à notre Mesnil. Peu de changement dans cette vieille demeure, la forme de l'enceinte est inchangée, quelques constructions se sont rajoutées comme par exemple les écuries en entrant sur la gauche. Nous allons donc voir peut-être un peu plus ce que l'on sait de cette bâtisse au niveau historique.

Sa forme d'allure monastique, a amené l'hypothèse d'y localiser l'existence probable d'une abbaye bénédictine du VII^e siècle. Cette occupation en définitive n'est pas absolument prouvée. Le nom du Mesnil provient de la famille du Mesnil-Hébert qui établit au XII^e siècle le fief du Mesnil-Hébert à cet endroit. Peut-être que celui-ci fut rebâti sur les restes de l'ancienne abbaye ? Par la suite, aux environs de 1300, la famille du Mesnil-Hébert prit le nom de « de Villiers », à cette époque les seigneurs pouvaient changer de nom en fonction de leurs possessions. En 1349, Jean de Villiers était le seigneur du Mesnil-Hébert, son fils se prénomma Robert. En 1419, à la faveur de la guerre de 100ans il fut dépouillé de son bien par un anglais nommé Sir Thomas Merton. Ce fief fut repris par son petit fils Pierre de Villiers en 1456.

Le 5 juillet 1536, Pierre Caren, seigneur du Mesnil-Hébert, y fonda une chapelle dite de Saint-Laurent.

En 1728, le Mesnil appartenait à Elie Raymond de Padoue, puis en 1777 à la famille Jubert de Bouville, seigneur de Port-Mort.

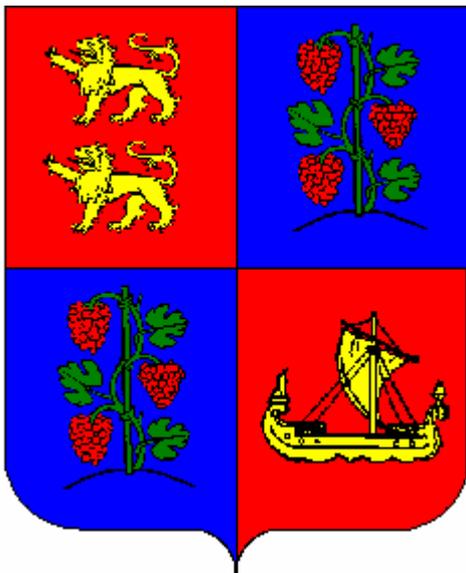
A la Révolution les droits seigneuriaux furent abolis et ces biens devinrent privés. Quelques lustres plus tard, M. TERNINCK y installa un haras, qui connut ses heures de gloire avec le cheval Seabird.

Actuellement la propriété de M. et Mme GODIGNON, le Mesnil est à nouveau à l'affiche grâce à la rencontre internationale de jumping, Jump'Eure.

■ CHRISTIAN LORDI

Poursuivez la découverte
de notre village avec
Votre Quartier d'Antan
dans l'édition
d'Octobre (N° 34)
(4) La Mi-Voie
(ou plutôt *L'Ami Voye*)

Un blason pour Port-Mort : Et pourquoi pas ?



Depuis le début cela me chagrine : pourquoi notre commune n'a-t-elle pas d'armoiries ? Le dossier de Christian LORDI nous éclaire sur cette lacune. En effet, comment arbitrer le choix d'un des blasons parmi les sept les plus marquants ? Puisque rien n'empêche la commune de choisir ou de créer de toute pièce un blason - si ce n'est de vérifier qu'il n'est pas déjà en existence - pourquoi ne pas composer un « logo » moderne, en se basant sur les points les plus typiques de notre village.

C'est ainsi que notre choix pourrait se porter sur les composantes suivantes :

- le **LION LÉOPARDÉ**, affichant notre incontournable appartenance à la Normandie ;
- la **VIGNE**, dont la côte d'Anebault était jadis couverte - n'oublions pas que la vigne occupait une place d'importance dans l'agriculture locale du Moyen-Âge jusqu'au siècle dernier, preuve en sont les 88 vigneronniers parmi les 132 propriétaires terriens recensés en 1791. Le vin produit était réputé de très bonne qualité jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Nous en avons gardé le chemin des Vignes (CR4) et aussi le chemin de Sous les Vignes ;
- la **NEF**, rappelant la présence de la Seine, et l'existence des deux ports qui existaient encore jusqu'après la Révolution.
- Les fonds **ROUGE** - *de gueules* - et **BLEU** - *d'azur* - correspondent respectivement aux couleurs du drapeau Normand et du ciel de Normandie si cher aux impressionnistes.

Le *blasonnement* de notre *écu moderne* résultant serait alors comme suit :

- *Écartelé : en 1, de gueules, aux deux lions léopardés* d'or, aux 2 et 3, d'azur, au cep de vignes avec trois grappes de gueules, et en 4, de gueules à la nef d'or.*

[*léopardé : lion *passant* - représenté sur ses pieds, dans l'attitude de la marche - et non *rampant* - dressé sur ses pieds de derrière.]

■ ALAIN CLERFEUILLE

Pour les internautes :

Le dossier **Mais quels sont donc ces blasons ?** sera très prochainement en ligne sur le site communal www.port-mort.com dans la rubrique [Histoire>Les fiefs](#)

Vous pourrez ainsi avoir le « privilège » de consulter les blasons en couleurs !

CANICULE

Les personnes âgées ou handicapées résidants à leur domicile pormortais qui désirent être contactés par la mairie en cas de canicule sont invitées à se faire connaître auprès de nos services.

- Mairie : 02 32 52 61 46
- CCAE : 02 32 71 25 20



Aide aux Victimes 27

Si vous êtes victime d'une infraction pénale (vol, violences volontaires, accident de la circulation...), le **service de l'Aide aux Victimes 27** intervenant sur le ressort du **Tribunal de Grande Instance d'Evreux**, met à votre disposition :

Une équipe pluridisciplinaire :

Juristes,
Psychologues,
Thérapeute familiale,
Personnel formé à l'écoute.

Une permanence téléphonique :

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 00
au **02 32 23 15 15**

Des permanences gratuites, proches de votre domicile : Aux Andelys :

- Annexe de la mairie, rue des Oiseaux
1^{er} mercredi du mois de 15 h 00 à 17 h 00
- Gendarmerie, 21 rue de la Libération
3^{ème} mercredi du mois de 14 h 00 à 16 h 00

Aide aux Victimes 27
AVEDEACJE : BP 3314 – 27033 EVREUX Cedex

Taxes foncière et d'habitation

Exonération et dégrèvement

Les personnes dont les revenus sont peu élevés peuvent bénéficier de l'exonération ou de la diminution de leurs taxes d'habitation ou foncière.

1. En 2005, les personnes dont le revenu fiscal de référence pour l'année 2004 n'excède pas 7 286 € pour la première part de quotient familial, majorés de 1 946 € pour chaque demi-part supplémentaire ou 973 € en cas de quart de part supplémentaire (en cas de résidence alternée), bénéficient d'une exonération totale.
2. Bénéficient d'un dégrèvement partiel de taxe d'habitation en 2005 les personnes dont le revenu fiscal de référence pour l'année 2004 n'excède pas 17 133 € pour la première part de quotient familial, majorés de 4 004 € pour la première demi-part et de 3 149 € pour chaque demi-part supplémentaire (2 002 € et 1 575 € en cas de quart de part supplémentaire, dans le cas de la résidence alternée). Ce dégrèvement est égal à la fraction de cotisation qui excède 4,3 % du revenu fiscal de référence, diminué d'un abattement, fixé en fonction de la composition de la famille. Il est fixé à 3 716 € pour la première part de quotient familial, majoré de 1 074 € pour les quatre premières demi-parts et 1 900 € pour chaque demi-part supplémentaire (537 € et 950 € en cas de quart de part supplémentaire).

■ Arrêté du 5 avril 2005.

Source : Revue « Dossier Familial »



Secteur
Animation Enfance - Jeunesse

Vacances été 2005

ANIM'ADOS

12 - 18 ans

du 6 juillet au 26 août

Heures d'ouverture :

9 h 30 - 12 h 00 à la maison des associations

13 h 30 - 18 h 30 en activité

Renseignements : 02 32 54 57 89

Inscriptions : 02 32 71 25 20 (CCAЕ, Mme ROCHE)

Loi de cohésion sociale

Les contrats aidés sont publiés

Le volet « emploi » du plan Borloo est opérationnel. L'ensemble des contrats visant à accompagner les jeunes en difficulté vers un emploi durable et ceux qui veulent favoriser le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée sont publiés. Certains sont nouveaux, d'autres rénovés. Chacun répond aux besoins d'un public bien défini. Ce sont :

- le contrat d'avenir, destiné aux allocataires de minima sociaux (RMI, ASS ou API). Il remplace les contrats emploi solidarité et les contrats emploi consolidé ;
- le contrat CI-RMA (contrat d'insertion revenu minimum d'activité), ouvert aux titulaires du RMI ;
- le contrat d'accès à l'emploi ;
- le contrat initiative emploi (CIE) ;
- le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis), ouvert aux jeunes de moins de 26 ans sans qualification ;
- les contrats jeunes élargis.

Tous les contrats sont à durée déterminée. Ils sont proposés soit dans le secteur marchand pour les CIE et CI-RMA, soit dans le secteur public (collectivités ou administrations) pour les contrats d'avenir.

Les jeunes peuvent se renseigner dans les missions locales et les PAIO, et les autres dans les maisons de l'emploi et les antennes de l'ANPE.

■ Décrets des 14 et 17 mars 2005.

Source : Revue « Dossier Familial »

Dons d'argent

Plus et plus longtemps

Des mesures incitent les particuliers à faire des dons d'argent en exonération de droits de mutations. Le dispositif « Sarkozy » de dons en argent en faveur des enfants, petits-enfants, arrière petits-enfants ainsi que neveux et nièces est prorogé jusqu'au 31 décembre 2005. Le plafond d'exonération de droit de mutation de 20 000 € est même porté à 30 000 €.

Les personnes qui ont déjà fait un don de 20 000 € peuvent donc transmettre jusqu'à 10 000 € supplémentaires jusqu'au 31 décembre en exonération de droits. Le donataire a jusqu'au 31 janvier 2006 au plus tard pour déposer sa déclaration de don exceptionnel. Attention, si le don est exempté de droits de mutation, il reste réintégré à la succession.

■ Inst. n° 39 du 28 février 2005.

Source : Revue « Dossier Familial »



Secteur
Animation Enfance - Jeunesse

Camps d'été 2005

Séjour à la montagne à Manteyer (05) • 8-14 ans
du 18 juillet au 1er août
30 places

Séjour à Pons (17) • 12-15 ans
du 31 juillet au 6 août
12 places

**Séjour à « La Ferme Nature »,
St Julien de Mailloc (14) • 8-12 ans**
du 8 au 14 août
12 places

Renseignements, tarifs et inscriptions auprès de :
Mme ROCHE au 02 32 71 25 20
M. VILLA au 02 32 54 57 89

Les ARTISTES & ARTISANS du
Vexin Normand
vous ouvrent leurs ateliers

Dimanche 18 Septembre 2005
de 10 h à 18 h

Les Hogues • Perruel • Perriers-sur-Andelle • Muids
Rozay-sur-Lieure • Bouafles • Les Andelys • Gisors
Bézu-Saint-Eloi • Sancourt

Brochures disponibles dans les Offices de Tourisme, en Mairies
et au Syndicat Mixte du Pays du Vexin Normand.



13 avenue du Général de Gaulle 27700 LES ANDELYS
☎ 02 32 21 26 25



Haute Normandie Nature Environnement

02.32.08.41.32



Dessin : Marie Bostel



C.H.E.N.E.

Ces oiseaux symboliques dont nous attendons le retour chaque printemps sont-ils moins nombreux qu'avant ? Si oui, pourquoi ? Manque de nourriture ? Destruction des nids ? Autres causes ?
Pouvons-nous enrayer ce déclin ?

La grande enquête que nous lançons concernant les espèces d'hirondelles et les martinets doit permettre de répondre à ces questions.

C'est à vous que nous la confions. Il nous faut un maximum d'informations : Toutes les personnes aimant les hirondelles peuvent devenir membres de notre réseau d'informateurs et contribuer au succès de cette étude.

Que deviennent nos hirondelles ?



Participez à cette enquête
Comptez les Hirondelles

Comment se déroule cette enquête ?

Notre objectif est de réunir, 5000 informateurs bénévoles qui acceptent pendant plusieurs années de renvoyer la fiche-enquête. Après traitement de ces données, tous les ans un bilan sera établi et envoyé à tous les informateurs. Vous pourrez ainsi suivre le travail réalisé, émettre des avis, participer à la réflexion.

Des dépliants d'enquête sont à votre disposition à la mairie.

Aider les hirondelles, participer à leur sauvegarde, c'est l'affaire de tous et non des seuls spécialistes.

Un projet scientifique novateur
pour une
éducation à l'environnement
tout public



Un projet cofinancé par l'Union Européenne et la Direction Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie



Compte-rendu du Conseil Municipal

• en date du 4 avril 2005

Présents

Guillemette ALQUIER, *Maire*,
Annie-DEVOUGE-BOYER,
Évelyne LAINE,
Irène PITOU,
Gilles AULOY,
Jacques CALMEJANE,

Christian CHOMIENNE,
Jean-Pierre LECOQ,
François LEHALLEUR,
Jean-Luc THOMAS,
Alain TRÉGLOS.

Absents

Christian LORDI, pouvoir donné à M. AULOY.

Absents excusés

Pierre LEMERCIER, Charles PORRONE, Thierry VARNIÈRE.

Secrétaire de séance : Gilles AULOY.

BILAN 2004

■ **Compte de Gestion 2004**

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de gestion de l'année 2004 et l'approuve à l'unanimité.

■ **Compte Administratif 2004**

□ **Section d'INVESTISSEMENTS**

Elle laisse apparaître un déficit de 111.207,59 € qui représente

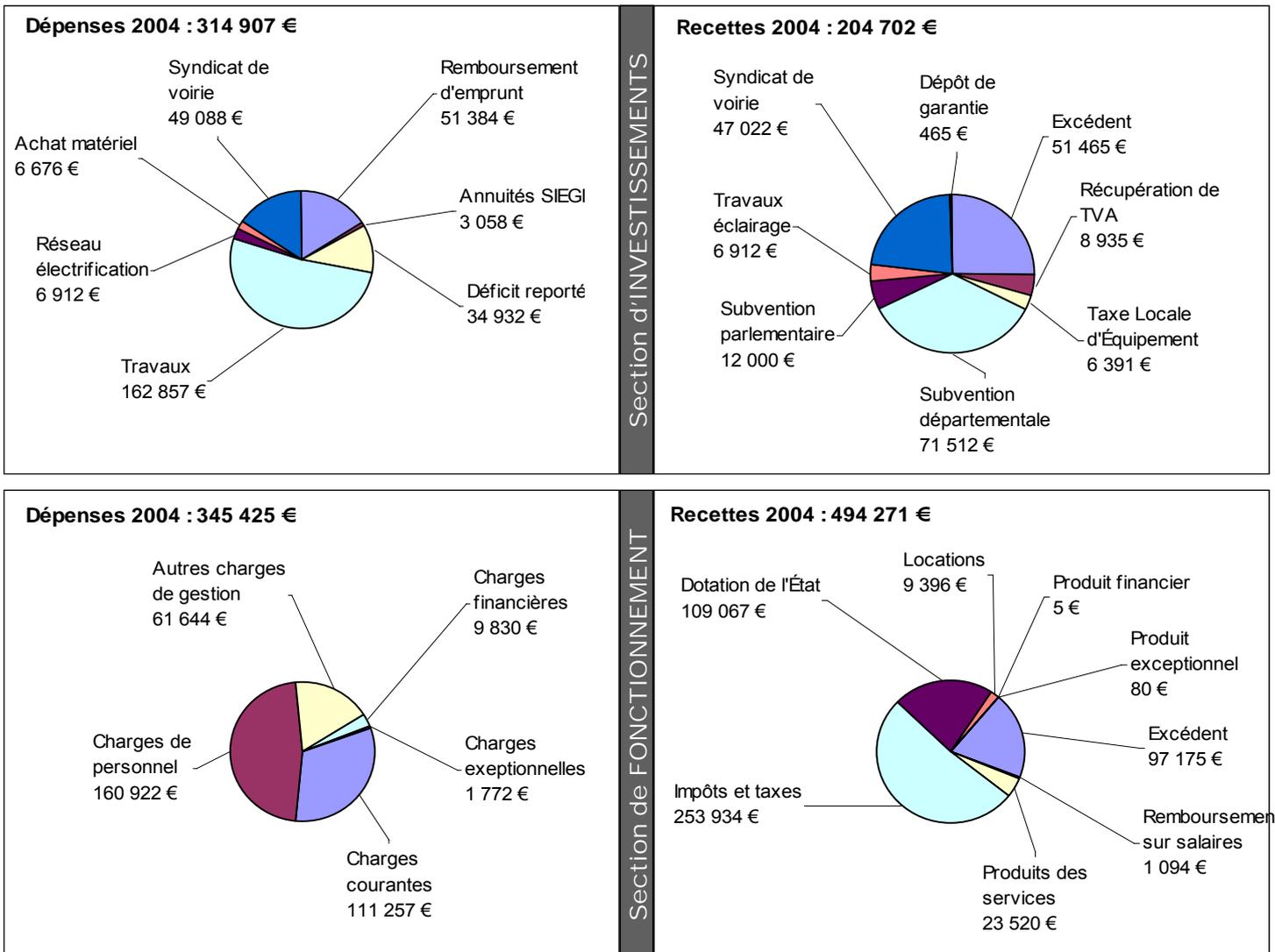
la part d'autofinancement de la commune pour les investissements de l'année 2004.

□ **Section de FONCTIONNEMENT**

Elle laisse apparaître un excédent de 148.845,32 € sur lequel il faut déduire le déficit d'investissement d'un montant de 111.207,59 €. L'excédent net global s'élève donc à la somme de 37.637,73 €

Mme ALQUIER a quitté la salle lors du vote de ce compte administratif par les conseillers. Sous la présidence de M. AULOY, le compte administratif 2004 est approuvé à l'unanimité. Celui-ci est détaillé dans les graphiques ci-dessous.

En section de **fonctionnement** le compte administratif laisse apparaître un excédent de 148.845,32 € et un déficit d'investissement de 110.207,59 € soit un excédent net de 38.637,73 €. Pour affecter ce résultat, le Conseil Municipal reprend d'abord les restes à réaliser 2004 à reporter sur 2005.



Compte-rendu du Conseil Municipal

• en date du 4 avril 2005 - suite

□ État des Restes à réaliser – Section INVESTISSEMENTS

Recettes

Subvention locaux associatif	6.036 €
Total	6.036 €

Dépenses

Travaux presbytère	7.519 €
Aménagement locaux associatifs	26.171 €
Eclairage parking maternelle	430 €
Clôture	967 €
Total	35.087 €

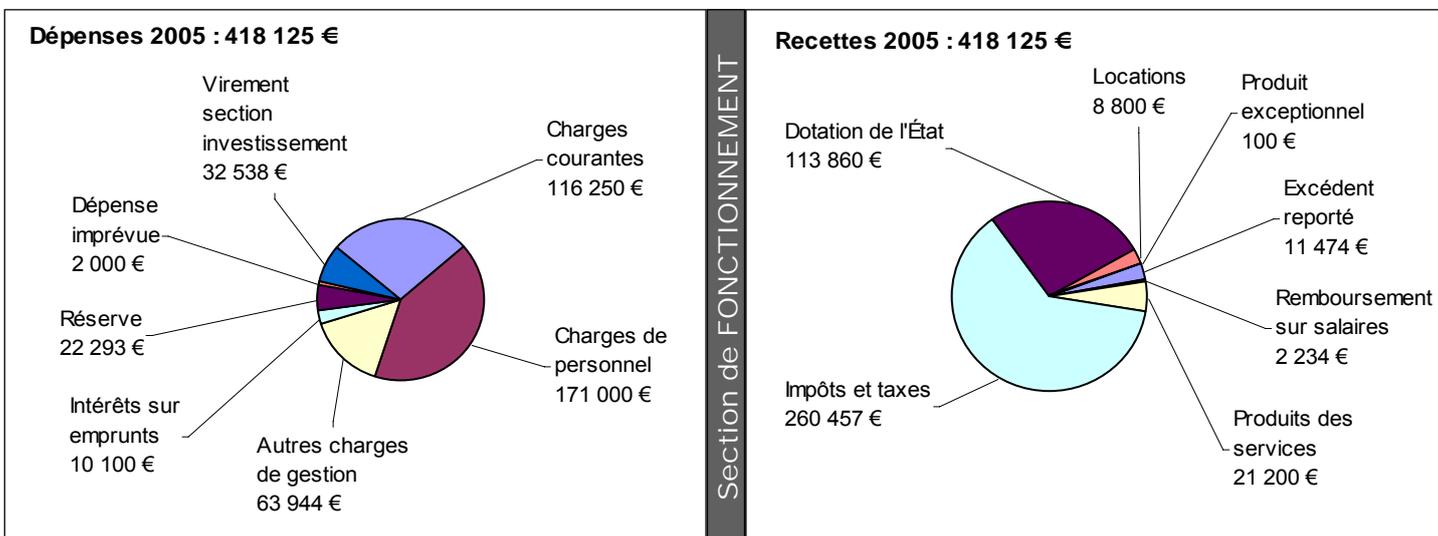
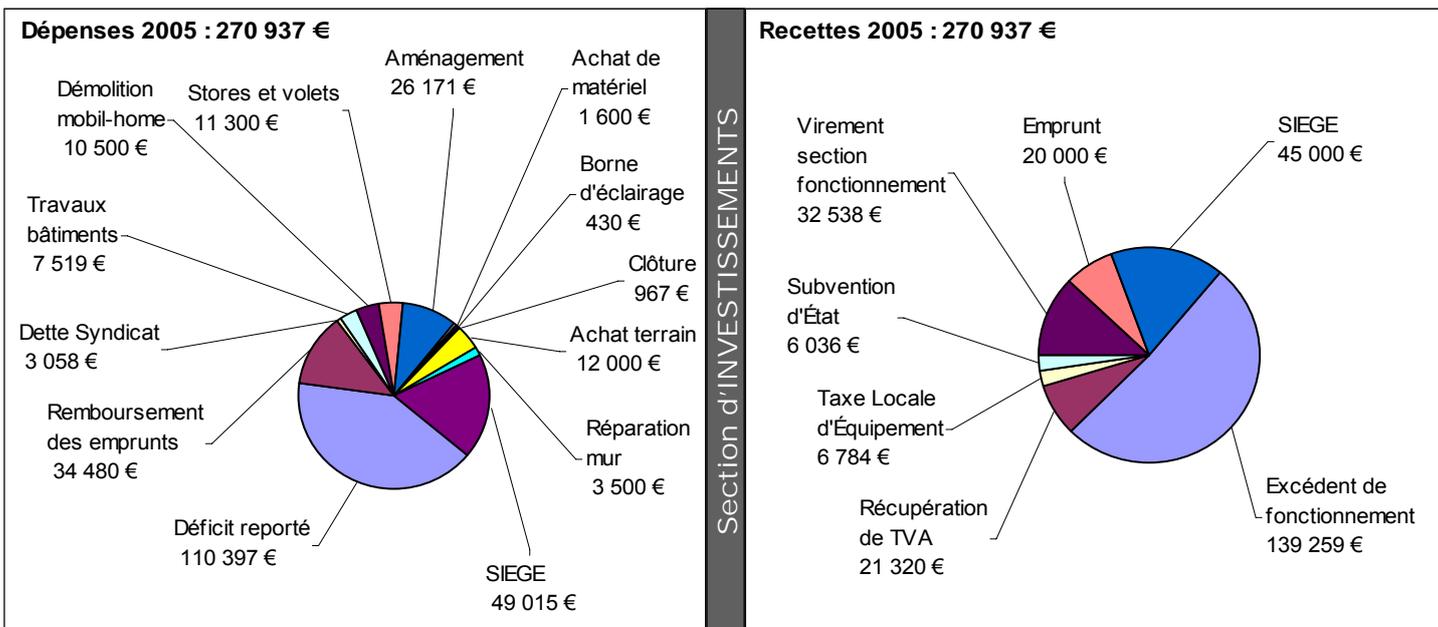
Le Conseil Municipal accepte cet état et l'affectation des résultats qui suit : Sur l'excédent net de 38.637,73 € la somme de 29.051 € sera affectée à la section d'investissement, et la somme de 9.586,73 € en report de fonctionnement.

À l'occasion de l'établissement du budget 2005 ont été prises les délibérations suivantes :

■ Octroi des subventions

• Associations de Loisirs	1.400 €
• Comité des Fêtes	1.500 €
• Coopérative Scolaire	800 €
• Associations Anciens Combattants	450 €
• La Prévention Routière	80 €
• Sauvegarde St-Pierre-la-Garenne	80 €
• Les Papillons Blancs	150 €
• Société de chasse	150 €
• Téléthon	150 €
• C.C.A.S.	1.000 €
Total	5.760 €

BUDGET PRIMITIF 2005



Compte-rendu du Conseil Municipal

• en date du 4 avril 2005 - suite

■ Vote des Impôts locaux

La commission des finances fait remarquer que l'état de trésorerie de la commune est faible, et qu'il est d'ailleurs nécessaire de recourir à un emprunt pour pouvoir garder une marge minimum en cas d'imprévu. Elle a également comparé les taux pratiqués par la commune par rapport à la moyenne nationale des taux. Il s'avère que le taux de la taxe d'habitation est faible. Mme ALQUIER propose donc d'augmenter le produit attendu de la taxe d'habitation de 3 %, sans toucher aux autres taxes. **Cette augmentation aurait une incidence moyenne par foyer fiscal de 7 € pour l'année.**

Après vote de cette décision (Messieurs CALMEJANE et TRÉGLOS votent contre, M. LEHALLEUR s'abstient), **les taux des contributions directes sont les suivants :**

- ▶ Taxe d'habitation **9,00 %** (au lieu de 8,73 %)
- ▶ Taxe sur le Foncier Bâti **17,48 %** inchangé
- ▶ Taxe sur le Foncier Non Bâti **38,43 %** inchangé

■ Projet de règlement intérieur au restaurant scolaire

Ce projet a été établi lors d'une réunion de travail composée de la commission des écoles, du personnel de la cantine, des instituteurs et de deux représentants des parents d'élèves. Chaque conseiller a pu en prendre connaissance puisque celui-ci était annexé à la convocation du conseil.

Il est approuvé à l'unanimité, et peut être mis en application dès la rentrée des vacances de Pâques.

■ Divagation des chiens :

Principe d'établissement de procès-verbal

Mme ALQUIER est dans l'obligation de rappeler, une fois de plus, que **la mairie reçoit régulièrement des plaintes pour les**

chiens qui divagent. Certains de ces animaux sont voire même agressifs avec les passants. Selon le Code Pénal, le fait de laisser divaguer un animal représente une gêne et un danger pour les personnes et est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 2ème catégorie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal estime qu'autrui n'a pas à subir les désagréments de ces propriétaires indécents et donne son accord pour que la mise en place de ces sanctions soient effectuées. Des procès verbaux constatant la divagation des chiens et infligeant des amendes pourront être établis par Mme le Maire ou un de ses adjoints.

■ Tarif de mise à disposition de la MAISON DE VILLAGE

Le Conseil Municipal décide d'**augmenter ces tarifs, à compter du 1^{er} juillet 2005, de 5 %.**

Les nouveaux tarifs sont donc les suivants :

	SANS chauffage		AVEC chauffage	
	semaine	week-end	semaine	week-end
1 salle	56 €	66 €	84 €	135 €
2 salles	78 €	111 €	107 €	180 €
1 salle + cuisine	88 €	122 €	118 €	190 €
L'ensemble	125 €	170 €	150 €	235 €

Location du mobilier

Option 1 : 10 tables / 60 chaises : 38 €

Option 2 : 15 tables / 90 chaises : 55 €

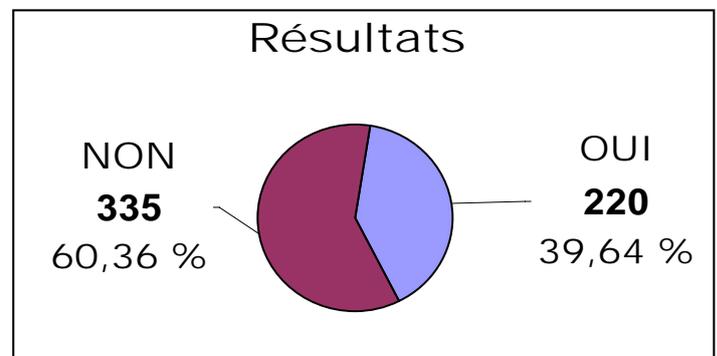
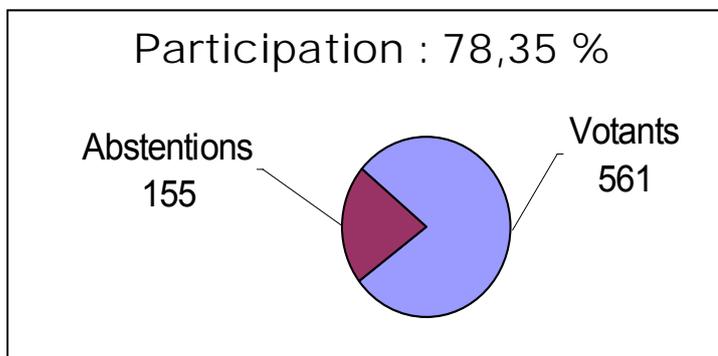
Option 3 : 27 tables / 150 chaises : 90 €

La caution par réservation reste fixée à **800 €**



Référendum Constitution Européenne

• Résultats pour la commune de PORT-MORT



Résultat du référendum
du 29 mai 2005

Inscrits	Votants	Exprimés	OUI	NON
716	561	555	220	335

Compte-rendu du Conseil Municipal

• en date du 1^{er} juin 2005**Présents**

Guillemette ALQUIER, *Maire*, Pierre LEMERCIER,
 Irène PITOU, Christian LORDI,
 Gilles AULOY, Jean-Luc THOMAS,
 Christian CHOMIENNE, Alain TRÉGLOS,
 François LEHALLEUR, Thierry VARNIÈRE.

Absents

Annie DEVOUGE-BOYER, pouvoir donné à M. LORDI,
 Évelyne LAINE, pouvoir donné à Mme ALQUIER,
 Jacques CALMEJANE, pouvoir donné à M. TRÉGLOS
 Jean-Pierre LECOQ, pouvoir donné à M. VARNIÈRE,
 Charles PORRONE, pouvoir donné à M. AULOY.

Secrétaire de séance : François LEHALLEUR.

■ Ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal examine les différentes propositions, pour une ligne de trésorerie de 100.000 €

• *Caisse Régionale Crédit Agricole Normandie Seine* :

- Taux variable (T4M + MARGE à 0,20 %),
soit à ce jour 2,2733 %.
- Frais de dossier : 150 €
- Montant minimum des débloquages de fonds : 15.000 €

- Taux fixe 2,324 %.

- Frais de dossier : 200 €

- Montant minimum des débloquages de fonds : 15.000 €

• *Société Générale* :

- Taux variable EONIA, majoré de 0,20 %.

- Frais de dossier 400 €H.T.

• *Dexia CLF Banque* :

- Taux variable EONIA + marge de 0,30 %.

- Frais de dossier 200 €

À l'unanimité le conseil municipal choisit la proposition du *Crédit Agricole* en retenant la solution à taux variable, avec des frais de dossier de 150 €

Mme ALQUIER est chargée d'effectuer les démarches auprès du *Crédit Agricole* et de signer le contrat.

Pour faire face aux intérêts consécutifs au déblocage de fonds de la ligne de trésorerie que nous avons auprès de *Dexia* jusqu'au 7 juin, et pour prévoir d'autres intérêts éventuels, le conseil municipal prélève la somme de 150 € sur le compte 6611.

■ Appel d'offre contrat restaurant scolaire

Le nouveau code des marchés publics oblige les collectivités locales à relancer régulièrement des appels d'offre. Or la société de restauration qui nous livre les repas est prestataire de ce service depuis plusieurs années.

Le conseil municipal décide de remettre cette prestation en concurrence de façon à conclure un contrat pour trois ans. La commission des écoles est chargée d'établir le cahier des charges. Des appels à concurrence seront ensuite publiés sur notre site Internet et sur le panneau d'affichage municipal.

■ Achat d'un mini tracteur

Compte tenu de l'importance de la tonte des espaces verts. Depuis cette année la surface a d'ailleurs augmenté, M. ROEHM, employé communal, sollicite l'achat d'un mini-tracteur. En pleine saison, il lui arrive d'avoir pendant

plusieurs jours au minimum un camion de tonte par jour.

M. ROEHM a sollicité des devis, mais pour un matériel de bas de gamme qui n'est pas destiné à un usage professionnel.

M. LORDI a sollicité d'autres devis pour un achat dont les caractéristiques sont les suivantes : Moteur diesel – puissance environ 20 CV – largeur de coupe 1,22 m – version bennage en hauteur – ramassage par bac (capacité minimum de 500 litres).

Trois vendeurs ont été contactés. L'offre la moins disante s'élève à 12.907,83 € TTC. M. LEHALLEUR propose de contacter également deux établissements qui sont situés sur Louviers.

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe de cet achat et privilégie l'achat d'un matériel professionnel suivant les caractéristiques ci-dessus définies. Conformément au Code des Marchés une procédure adaptée sera mise en route de la façon suivante : Parution dans un journal local, insertion sur notre site Internet, et affichage au panneau de la mairie.

Des demandes seront également adressées par courrier à chaque établissement démarché, ainsi qu'aux deux autres indiqués par M. LEHALLEUR. L'offre la mieux disante sera retenue.

Pour faire face à cette dépense, le conseil municipal porte la somme de 12.000 € sur le compte 2188 (Achat de matériel) qu'il équilibre par un emprunt de ce même montant porté au compte 1641.

**■ Services de la Navigation de la Seine :
Entretien de la passerelle du barrage.**

Pour des raisons de sécurité les services de la Navigation de la Seine projettent d'interdire au public l'accès de la passerelle.

Ils proposent cependant une alternative, c'est à dire que les deux communes concernées par cet ouvrage (Gaillon et Port-Mort) partagent les frais d'entretien avec leur service.

Le conseil municipal se demande s'il n'existe pas une servitude de passage au bénéfice des habitants de notre commune qui pourraient ainsi continuer à emprunter cet ouvrage. En effet, l'endroit où se situe le barrage permettait auparavant (avant sa construction) de passer le fleuve à gué.

Le coût de l'entretien de la passerelle ne paraît pas budgétairement envisageable pour une petite commune comme la nôtre. De ce fait, le Conseil Municipal refuse la proposition faite par les Voies Navigables de France. Il décide de vérifier s'il existe ou non une servitude de passage sur l'ouvrage. Il a également bien noté qu'il pourrait y avoir des autorisations exceptionnelles pour les Pormortais qui travaillent sur l'autre rive et qui ne possèdent pas de véhicule.

**■ Vieille Tour :
Proposition d'aménagement du site**

Chaque conseiller a pu avoir connaissance du dossier monté par messieurs COUPÉ. Ils souhaitent redonner vie à la vieille tour de la butte de Châteauneuf, et surtout dans un premier temps la débarrasser de la végétation qui la met en péril. Ils proposent également de mettre hors eau. Ce site sera ensuite réhabilité pour

Compte-rendu du Conseil Municipal

• en date du 1^{er} juin 2005 - suite

une vocation touristique. Pour mener à bien leur projet, ils envisagent :

- Une acquisition de la tour suivant une proposition de prix que pourrait faire le conseil municipal, puisque la commune en est propriétaire.
- De se rapprocher de la Section des Monuments Historiques de la Région de Haute Normandie.

Le conseil municipal à l'unanimité trouve l'idée intéressante et remercie de leur initiative Serge et Patrick COUPÉ qui sont présents à ce conseil. Il ne souhaite cependant pas aliéner ce patrimoine historique, et propose une gestion du site par la création d'une association loi de 1901, dont les auteurs du projet pourraient être les instigateurs et participeraient ainsi à définir conjointement les conditions de partenariat.

La commune pourra leur venir en aide dans leurs démarches, mais ne possède pour l'instant pas les moyens financiers pour dégager des fonds dans l'immédiat. Outre la Région, il est également possible de contacter les services de conservation du patrimoine du Conseil Général.

Par ailleurs, la Fondation du Patrimoine de Haute Normandie, association reconnue d'utilité publique, qui aide à collecter des fonds par une opération de souscription (66 % du don déductible des impôts pour les particuliers, et 60 % du don du bénéfice imposable pour les entreprises).

M. THOMAS estime qu'il faut considérer un aménagement d'ensemble en prévoyant également les facilités d'accès au site (route, parking...)

■ Fresque sur le mur des locaux associatifs

Des membres de l'Association de Loisirs et un groupe de parents d'élèves proposent de décorer le mur du hall qui relie la bibliothèque à la garderie. Le conseil municipal n'est pas contre ce principe mais demande une présentation préalable du projet par une maquette.

■ Information modification statuts du Syndicat d'Électricité (SIEGE)

Cela consiste en une modification des statuts permettant le transfert des compétences "éclairage public" et "enfouissement des réseaux téléphoniques".

- **Éclairage public :** Deux solutions possibles, soit un transfert limité aux travaux d'investissement, soit un transfert incluant également la maintenance de l'éclairage public (=> redevance au concessionnaire), soit un transfert limité aux travaux d'investissement.
- **Enfouissement des réseaux téléphoniques :** Ce transfert facilitera les démarches avec *France Télécom* qui assurera l'entretien et la gestion du réseau (=> participation des communes aux travaux d'investissement).

Le Conseil Municipal souhaite transférer les travaux d'investissement d'éclairage public et de réseau téléphonique, mais entend garder la gestion de la maintenance de l'éclairage public.

■ Convention avec la Communauté de Communes Epte – Vexin – Seine (Enfant scolarisé en classe d'insertion)

Un élève de Port-Mort est scolarisé en classe d'insertion. Cette classe ne compte que très peu d'élèves (effectif de 5). Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des précisions apportées quant aux dépenses relatives à cette classe autorise Mme ALQUIER à signer ladite convention. Le coût de cet élève pour une année scolaire s'élève à 797,19 €

■ QUESTIONS DIVERSES

□ Don de revues historiques pour la bibliothèque.

Mme André CASTELOT a contacté Mme ALQUIER pour lui indiquer qu'elle possédait des revues "**Historia**". Notre commune étant équipée, grâce à l'association de loisirs qui en assure le fonctionnement, d'une bibliothèque, Mme CASTELOT a proposé de faire ce don à la commune.

Le Conseil Municipal tient à remercier Mme CASTELOT d'avoir pensé à notre commune et à la bibliothèque associative.

□ Usine Alland & Robert : Nuisances sonores

La mairie a reçu des plaintes de riverains quant au bruit généré par l'usine. Suite à cela M. ALLAND, P.D.G., et M. VALLEYE, directeur de l'usine, sont allés chez un habitant du lotissement au dessus de l'usine, en présence de Mme ALQUIER et ont pu constater une émergence de bruit.

Différents essais ont été fait pour localiser le bruit, notamment en ouvrant les exutoires. Il a été constaté un bruit plus important (on entendait le broyage) lorsque les exutoires sont ouverts, et ce que ce soit côté sente ou côté usine. Le bruit est le même, que les exutoires soient ouverts côté sente seulement, ou côté usine seulement.

M. ALLAND a proposé de prendre contact avec la D.R.I.R.E. et un acousticien pour effectuer des mesures de bruit.

De son côté, la mairie est également en contact avec la D.R.I.R.E. pour résoudre ce problème.

Solution Jeu du N° 31

Mots fléchés n° 008

H	C	A	R	P	A	I	R	
C	A	N	A	L	I	S	A	T
U	E	L	E	E	A	R	N	A
E	T	I	A	G	E	O	A	T
D	G	S	E	L	U	E	T	I
N	E	E	N	A	I	S	S	A
B	U	N	D	E	S	T	A	G
V	I	S	S	A	G	E	U	E
T	E	I	R	E	S	A	T	Y
N	S	E	R	I	E	U	X	N
E	V	F	E	V	E	S	P	O
F	I	E	F	O	S	C	Y	A
S	A	C	R	A	I	T	A	R
B	R	A	I	R	E	V	E	R
L	U	I	R	E	R	E	N	A
P	E	S	E	E	P	A	R	E

À votre service...

- **Apicultrice**
Marie THÉRIAU • 27, Rue de la Roque
tél. : 02 32 53 47 10
- **Boucherie-Charcuterie**
Michel & Évelyne LUCET • 118, Grande Rue
tél. : 02 32 52 60 50
 du Mardi au Samedi : 7h30-20h00,
Dimanche : 8h00-13h00.
- **Boulangerie-Pâtisserie**
Annick & Bruno HORATH • 77, Grande Rue
tél. : 02 32 52 60 63
 du Mardi au Dimanche : 7h15-19h30.
Ouvert les jours fériés (lundis compris).
- **Café-Bar-Tabac-Presses-Point POSTE • Café de la Mairie**
Christine & Jean-Yves LE BIGOT • 104, Grande Rue
tél. : 02 32 52 60 22
 Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi-Samedi : 7h00-20h00,
Dimanche : 8h00-13h00.
Fermé le Mardi.
 Dépôt de pain le Lundi.
- **Coiffure à domicile**
Murielle DI VALENTIN • 101, Grande Rue
tél. : 02 32 52 07 78
- **Couture • Au Fil du Quai**
Patricia FERNANDEZ • 9, Rue de Châteauneuf
tél. : 02 32 52 64 06
 Sur rendez-vous.
- **Équitation**
 Centre Équestre - Poney-Club du Tsar
Sandra LENNUYEUX • Rue de la Roque
mob. : 06 79 57 42 86
 Haras SeaBird
Hervé GODIGNON • Ferme du Mesnil
tél. : 02 32 52 21 10
e-mail : herve.godignon@libertysurf.fr
site Internet : www.godignon.com
- **Électricité générale**
Franck PLAQUET • 25, Rue de la Mi-Voie
tél./fax. : 02 32 52 22 98 • mob. : 06 83 12 32 92
- **Ferronnerie**
Jonathan LEMAIRE • 29, Rue de la Roque
mob. : 06 14 56 48 12
- **Graphisme & Développements Internet • Alapaho.com**
Alain CLERFEUILLE • 9, Rue de Châteauneuf
tél. : 02 32 52 64 25
e-mail : aclerfeuille@alapaho.com
site Internet : www.alapaho.com
- **Immobilier • Courtier CAFPI**
Rodolphe DELAMOTTE
tél. : 02 32 76 76 32 • mob. : 06 08 47 57 51

- **Industrie agro-alimentaire**
ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande Rue
tél. : 02 32 77 51 77 • fax : 02 32 52 89 60
e-mail : allangum@allandetrobert.fr
site Internet : www.allandetrobert.fr
- **Infirmière D.E.**
Dominique BROHAN • Grande Rue
tél. : 02 32 52 58 72
- **Maçonnerie – Couverture**
 Patrick PIORKOWSKY • 6, Rue Haguerite
tél. : 02 32 52 61 34 • mob : 06 08 26 95 71
 R.C.T.B. • 98, Grande Rue
tél. : 02 32 52 69 55
- **Paysagiste**
Renaud LUCAS • 39, Rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 61 57
- **Peinture - Pose de parquets flottants**
Daniel CIEUX • 79, Grande Rue
tél. : 02 32 52 62 15
- **Pension – Éducation canine • Élevage des Chevaloupsgreg**
Véronique VALY • Route de Vernon
tél. : 02 32 52 60 70 • mob. : 06 08 17 57 16
e-mail : chevaloupsgreg@aol.com
site Internet : www.chevaloupsgreg.net
- **Plombier – Chauffagiste**
Bernard MERCIER • 34, Grande Rue
tél. : 02 32 52 63 30
- **Restaurant • Auberge des Pêcheurs**
Michel & Marie-Claire POEZZEVARA • 122, Grande Rue
tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27
 Fermé le Dimanche soir, Lundi soir et le Mardi
- **Secrétariat à domicile • AssistaDom**
Evelyne DERLON • 21, Rue des Loges
tél. : 02 32 53 42 02 • mob. : 06 83 00 50 24
e-mail : ederlon@assistadom.com
site Internet : www.assistadom.com
- **Services divers • PM Multiservices**
mob. : 06
- **Terrassement • T.P.V.S. - Terrassement Pitou Vallée de Seine**
Fabrice PITOU • 3, Rue de Seine
tél. : 02 32 52 60 57 • mob. : 06 21 54 29 11
- **Transports routiers**
Joël TROADEC • 15, Rue Bourgoult
tél. : 02 32 77 44 34 • mob. : 06 08 51 36 15
- **Travaux maritimes, hydrauliques et fluviaux**
CHAPELLE – SOTRAGECI • 69, Grande Rue
tél. : 02 32 52 61 09
- **Travaux publics**
François PETITPAS • 22 bis, Rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 86 07 • mob. : 06 07 02 35 63

■ **Mairie**
87, Grande Rue
tél. : 02 32 52 61 46
fax : 02 32 52 54 72
mail : mairie@port-mort.com
 Horaires d'ouverture
Lundi : 08h30-12h30
Mercredi : 09h00-12h00
Jeudi : 15h00-20h00
Samedi : 09h00-12h00

■ **C.C.A.E.**
2, Rue Flavigny
27700 LES ANDELYS
tél. : 02 32 71 25 20
fax : 02 32 51 43 57
mail : contact@cc-andelys.fr
Internet : www.cc-andelys.fr
 Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi :
9h00-12h00 • 14h00-17h00

📞 UTILES

- Gendarmerie**
 17 • Les Andelys : 02 32 54 03 17
- Pompiers**
 18
- Drogues Alcool Tabac Info Service**
 0800 23 13 13 (appel gratuit à partir d'un poste fixe)
- Vie Libre Guérison et Promotion des victimes de l'alcoolisme**
 06 88 46 42 72 (Philippe, permanence de Port-Mort)
- SOS Essaim d'abeilles (Marie & Stéphane THÉRIAU)**
 02 32 53 47 10

SOS Médecin

- 02 32 33 32 32
- Samu**
 15
- Hôpital (Vernon)**
 02 32 71 66 00

Le Journal de Port-Mort

Périodique communal trimestriel édité et imprimé par la Commission Communication du Conseil Municipal de Port-Mort (27 Eure)
Vice-président Commission Communication: Charles PORRONE • **Directeur de Publication:** Guillemette ALQUIER
Directeur de Rédaction: Christian LORDI • **Maquette:** Alain CLERFEUILLE
Dépôt légal: 3^{ème} trimestre 2005 • **Site Internet:** http://www.port-mort.com • **E-mail:** contact@port-mort.com